Service PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

250 rue Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

EAU POTABLE

Exercice 2022 (v08)

Essais pression sur le réseau d'eau posé en forage dirigé sous l'Ouzom à Igon.
(L'eau est poussée par un compresseur dans la conduite à tester et la pression est mesurée avec un manomètre digital)

*En application des articles **L. 1411-13 et L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**, (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de **l'article L. 131-9 du code de l'environnement***

ANNEE 2022

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable, est un rapport obligatoire.

Le Président de la CCPN présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Président y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information SISPEA prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille de l'EPCI, les modalités d'application de cette transmission, (facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants), et en fixe l'entrée en vigueur depuis le 31 décembre 2015.

Le service d'eau et d'assainissement de la CCPN est soumis aux dispositions du présent article.

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service des eaux et dans les mairies ou sur le site seapan.fr

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérant à la Communauté de communes du Pays de Nay est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de la Communauté de communes du Pays de Nay, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I. GENERALITES 8

II. PRESENTATION DU SERVICE 10

1 - Organisation 10

2 - Personnel dédié au service de l'eau potable 10

3 - Fonctionnement 10

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME 12

1 - Linéaire des réseaux 12

2 - Ouvrages 14

3 - Ressources en eau 15
3.1. Volumes achetés aux collectivités adhérentes 15
3.2. Volumes produits 15
3.3 Total des volumes d'eau potable sur l'année 16

4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève) 16

5 - Rendements 17

6 - Nombre d'abonnés 19

7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions 22
7.1 Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU : 22
7.2 Évolution par rapport à l'exercice précédent : 22
7.3 Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis : 23
7.4 Bons de commande de travaux de branchements lancés dans l'exercice : 24
7.5 Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :26
7.6 Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements : 28
7.7 Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU : 29
7.8 Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude : 30

8 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2022 24

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE 25

1 - Réseau de distribution 25
1.1 Rendement du réseau de distribution 25
1.2 Indice linéaire des volumes non comptés 25
1.3 Indice linéaire de pertes en réseau 26
1.4 Indice de pertes par abonnés 26
1.5 Indice linéaire de consommation en réseau 27
1.6 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées 27
1.7 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 28
1.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 30

2 - Qualité de l'eau 30
2.1 Unité de distribution : Plaine de Nay 30
2.2 Unité de distribution : Nay Ouest 31
2.3 Unité de distribution : Bordes-Angaïs 31
2.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 31

3 - Consommation énergétique 32

4 - Les produits de traitement 32

V. INDICATEURS FINANCIERS 34

1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2022 34
2 - Prix du service de l'eau potable 34
3 - Le prix de l'eau 35
3.1 Evolution du tarif de l'eau 35
3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ 35
4 - Budget du Service 2022 37
5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement 38
6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité 38
7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes 38
8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité 38

VI. BILAN RELATION CLIENTELE 40

1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés 41
2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensu et prvt) et les trimestrialisés 41

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'EAU 42

1 - Travaux 2022 42
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages 42

VIII. SYNTHESE 43

IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2023 44

1 - Travaux et contrôles 44
2 - Études et prospectives 44
3 - Fonctionnement du service 44

X. ANNEXE 45

Annexe 1 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune 46
Annexe 2 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée 47
Annexe 3 : Facture de 120 m³ 56
Annexe 4 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages 58
Annexe 5 : Travaux réalisés pendant l'exercice 59
Annexe 6 : Lettre d'information aux usagers 60
Annexe 7 : Note d'information de l'Agence de l'Eau « *EAU Grand Sud-Ouest* » 62

I. GENERALITES

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées et de la Gestion des Milieux aquatiques et de la prévention contre l'inondation.

Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1er janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN lui-même issu des fusions des SIAEP Plaine de Nay et Nay Ouest en 2012).

Le siège du service eau et assainissement se situe dans l'enceinte des bâtiments de la CCPN, créée au 1er janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Une antenne technique composée des bureaux de l'unité eau potable et d'un dépôts des fournitures du service a été construite en 2018 à proximité de la CCPN.

Le service public d'eau potable (production et distribution) de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 26 communes du territoire (ne sont pas desservies : Narcastet, Saint Vincent et Labatmale).
Saint-Vincent et Labatmale sont sous DSP SAUR/SATEG.
Narcastet est desservie en eau potable par le SMEP de Jurançon et son délégataire de service public est AGUR.
Assat et Pardies-Piétat sont desservies en plus de la CCPN par le SMEP de Jurançon et le délégataire de service public AGUR.
Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.

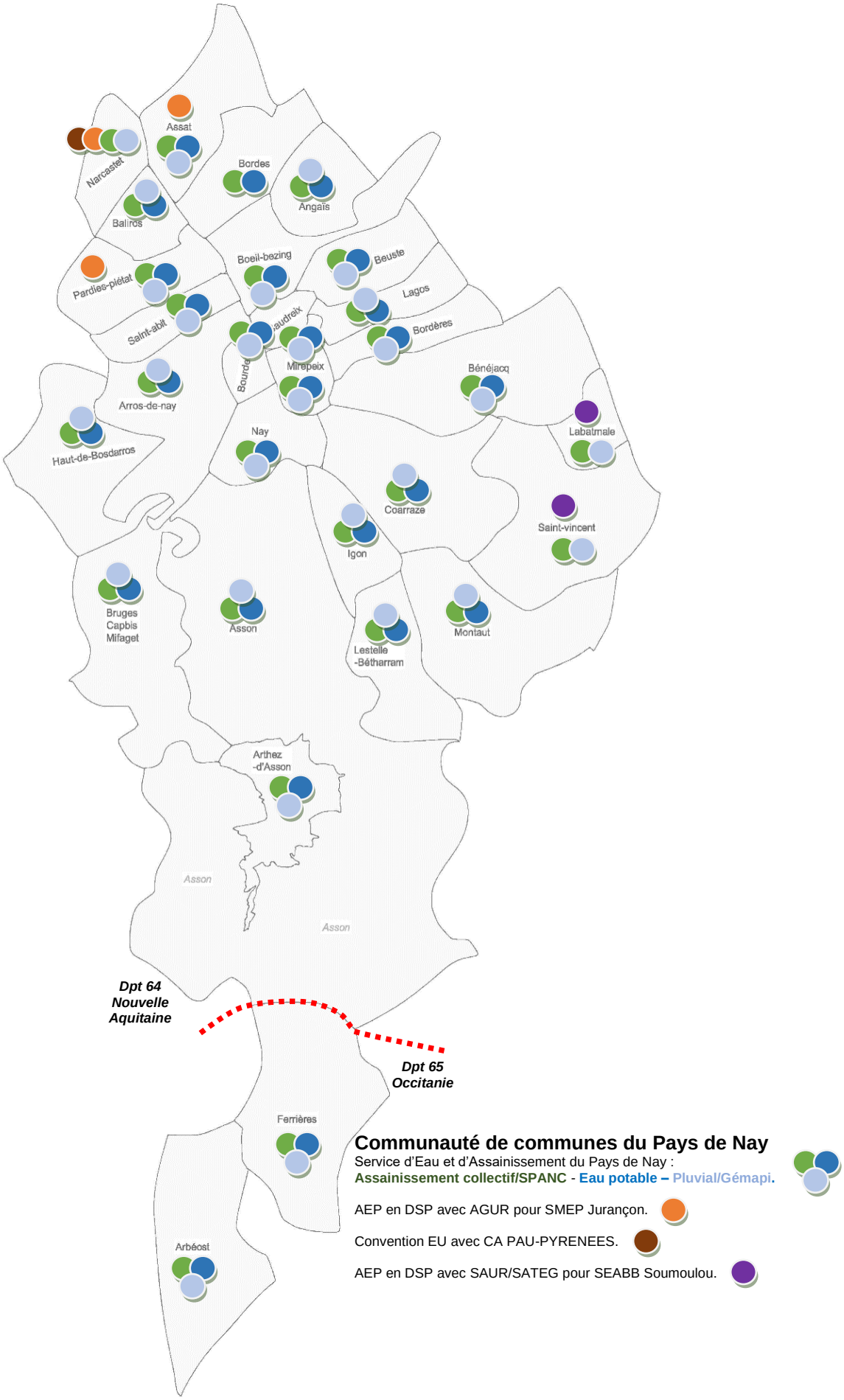

Périmètre Intercommunal – Assainissement Collectif et Eau Potable depuis le1er janvier 2018

II. PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du service est composé d'agents mutualisés et du service assainissement. Il comprend :

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et du budget...
- 2 techniciens principaux
- 3 techniciens
- 2 agents de maitrise
- 7 adjoints techniques
- 4 adjoints administratifs (agent administratif, comptable, gestion clientèle)

2 - Personnel dédié au service de l'eau potable

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du pilotage du service
- 1 technicienne, responsable de l'exploitation
- 2 techniciens, responsables des travaux AEP
- 2 agents de maîtrise
- 4 adjoints administratifs (GRC, coordination tournées et relèves, facturation, comptabilité)
- 3 adjoints techniques (clientèle et travaux)

→ Au total **9.8 ETP** sont dédiés au service de l'eau potable (2.95 ETP pour l'administratif et 6.85 pour le technique).

3 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des **« unités opérationnelles »** exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public,
- **Le service administratif et financier** (et la Gestion Relation Clientèle : GRC),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
- **L'unité SPANC**,
- **L'unité Police de branchements**, *(diag à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements,…).*
- **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1er janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
  - Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pau.
  - L'aménagement des bassins versants
  - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
  - La défense contre les inondations
  - La protection et la restauration des zones humides

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le service est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc…) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc,
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires ;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées ;

- Assurer le financement et la maitrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service en se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.
Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.
Il peut en outre assurer dans son domaine de compétences, la maitrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

Le service eau potable est exploité en régie directe depuis le 1er janvier 2016.

Gestion du service :
- Application du règlement de service,
- Surveillance et entretien des installations,
- Relève des compteurs.

Gestion des abonnés :
- Accueil des usagers,
- Facturation,
- Traitement des doléances clients.

Mise en service :
- Des branchements.

Entretien :
- De la voirie,
- De l'ensemble des ouvrages,
- Des branchements,
- Des captages,
- Des clôtures,
- Des compteurs,
- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

Renouvellement :
- Des branchements < 10 ml,
- Des branchements > 10 ml,
- Des canalisations < 6 m,
- Des clôtures,
- Des compteurs,
- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

Entretien :
- Des canalisations,
- Des captages,
- Du génie civil.

Renouvellement :
- Des branchements plomb,
- De la voirie,
- Des canalisations,
- Des captages,
- Des forages,
- Du génie civil.

En Annexe 1 du présent rapport est jointe la lettre d'information transmise aux abonnés en 2022.

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire de la Communauté de communes du Pays de Nay (ex-syndicat) du réseau, hors branchements, est de 562 km (source 2020-sig). Ce linéaire se décompose comme suit :

Matériaux	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Amiante Ciment	99.48	19 %
Acier	10.67	2 %
Fonte	62.47	11 %
PE et PEHD	13.01	2 %
PVC	370.59	65 %
Inconnu	5.00	1 %
TOTAL	**558.16**	**100%**

Pour rappel, le linéaire de conduite en Amiante Ciment en 2021 : 103.7 Km et Acier : 10.7 Km
La répartition par diamètre est la suivante :

Diamètre	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Entre 18 et 60 mm	217.93	39%
Entre 63 et 90 mm	114.62	20%
Entre 100 et 150 mm	159.64	28%
Entre 160 et 200 mm	56.51	10%
Entre 225 et 400 mm	5.10	1%
Inconnu	9.85	2%
TOTAL	**558,16**	**100%**

Enfin, la répartition du linéaire de réseau par date de pose est la suivante :

Secteur	AC	ACIER	FONTE	PEHD	PVC	Inconnu	Longueur (ml)	(%)
< 1950	1 941,60	9 446,20	40 469,20	52,50	2 852,50	5 250,20	60 012,20	11%
1950-1959	95 746.50	210,00	339,10	0,00	1 472,50	0,00	102 010,40	20%
1960-1969	1 695,80	219,20	34,20	0,00	268 066.80	0,00	273 071,00	49%
1970-1979	0,00	0,00	0,00	234,60	121,50	0,00	356,10	0%
1980-1989	0,00	0,00	0,00	0,00	607,10	0,00	607,10	0%
1990-1999	0,00	0,00	0,00	37,10	850,10	0,00	887,20	0%
1999-2009	0,00	449,80	5 108,30	2 441,90	33 663,90	251,00	41 914,90	7%
> 2009	0,00	209,00	15 891,60	9 658,10	53 040,50	0,00	75 744,20	12%
Non renseigné	95,00	143,50	627,40	577,50	2 620,50	960,00	5 023,90	1%
TOTAL	**99 988.50**	**10 677,70**	**62 469,80**	**13 001.70**	**366 350,40**	**6 461,20**	**558,16**	**100%**

Remarque :

- 78.5% du linéaire total actuel a été posé avant 1970.

- 12.7% du linéaire total posé après 2009 correspond en majorité à du renouvellement (49.24 Km d'amiante,et 12.66 Km d'acier ont été renouvellés depuis 2011).

Le linéaire des deux communes du département des Hautes-Pyérénees est estimé d'après le SIG établi en 2020 lors de la réalisation du schamé directeur à :

- **8 km** sur la commune d'ARBEOST,
- **6 km** sur la commune de FERRIERES,
- **9.5 Km** pour la commune de LESTELLE-BETHARRAM.

Mise en place d'un robinet de prise en charge pour un branchement d'eau sur une conduite principale

(Commune de Lagos D212/D145)

Remplacement d'un Point d'Eau Incendie (P.E.I.) avec mise en conformité à 1m du mur.

(le P.E.I. présenté est un Poteau Incendie (P.I.) sur la commune de Lagos)

2 - Ouvrages

On dénombre 28 réservoirs d'un volume total d'environ 7000 m3 et 2 réservoirs partiteurs d'un volume total de 50 m³, sur le territoire de la CCPN, ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de réservoirs en service	Désignation	Volumes (m3)	Télé-surveillance
ANGAÏS	1	Réservoir Angaïs	500	OUI
ARBEOST	8	Réservoir Hougarou	60	NON
		Réservoir Curebère 5m3	5	NON
		Réservoir Col de la Serre	60	OUI
		Réservoir Curtous	30	NON
		Réservoir Bargayou	30	NON
		Réservoir Lascoutes	15	NON
		Réservoir Casterot	60	NON
		Réservoir Magobert	60	NON
ARROS-de-NAY	1	Réservoir Arros-de-Nay	250 (2*250 mais une abandonnée)	OUI
ARTHEZ d'Asson	1 + 1 partiteur	Réservoir Arthez d'Asson	150	OUI
		Réservoir partiteur Arthez d'Asson	25	OUI
ASSAT				
ASSON	3	Réservoir Asson Saramayou	500 (2*250)1	OUI
		Réservoir Sarramayou Mutualisé	1 000 (3 000)	OUI
		Réservoir Asson Capbern	500 (2*250)1	OUI
BALIROS	0	Réservoir Baliros	Abandonné	NON
BAUDREIX				
BENEJACQ	1	Réservoir Bénéjacq Labacoue	150	OUI
BEUSTE				
BOEIL-BEZING				
BORDERES				
BORDES				
BOURDETTES				
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	2	Réservoir Habarneau	Abandonné 150	-
		Réservoir Horgues	150	OUI
		Réservoir Capbis	Abandonné 60	-
		Réservoir Mifaget	60	OUI
COARRAZE	3	Réservoir Coarraze Labatmale	150	OUI
		Réservoir Coarraze Bas Service	1 000 (2*500)1	OUI
		Réservoir Coarraze Haut Service	600	OUI
FERRIERES	1	Réservoir Ferrières	Abandonné 60	NON
		Réservoir Spandelles	35	NON
HAUT-de-BOSDARROS	2	Réservoir Haut-de-Bosdarros	150	OUI
		Réservoir Coumes	150	OUI
IGON				
LAGOS				
LESTELLE-BETHARRAM	4	Réservoir Lestelle village	200	OUI
		Réservoir Lestelle Bétharram 1	150	OUI
		Réservoir Lestelle-Bétharram 2	300 (2*150)	OUI
		Réservoir Hameau (brise charge)	20	NON
MIREPEIX				
MONTAUT	2	Réservoir Montaut Sarusse	60	OUI
		Réservoir Montaut Sargaillouse	150	OUI
NAY	1 + 1 partiteur	Réservoir Nay	500 (2*500 mais une abandonnée)1	OUI
		Réservoir partiteur Nay	25	OUI
PARDIES-PIETAT				
SAINT-ABIT				
TOTAL	28 + 2 partiteurs		6 695 m3 + 50 m3 partiteurs	

3 - Ressources en eau

1. *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les volumes achetés sur l'année calendaire du 01/01/2022 au 31/12/2022 :

Achat à	Acheté en 2018 (m^3)	Acheté en 2019 (m3)	Acheté en 2020 (m3)	Acheté en 2021 (m3)	Acheté en 2022 (m3)
SMNEP	1 355 968	1 265 846	1 233 890	1 206 867	**1 288 968**
SIEP VALLEE OSSAU				1 107	**581**

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels importés (en m3) du SMNEP :

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Janvier	110 583	117 567	100 517	106 099	102 246
Février	102 126	101227	94842	91 257	85 135
Mars	115 902	123 748	95 044	102 127	98 238
Avril	111 307	101 605	95 377	99 070	87 120
Mai	111 891	95 719	109 193	105 225	114 120
Juin	113 049	109 002	102 349	110 750	114 105
Juillet	122 676	119 848	119 337	108 991	131 208
Août	121 208	106 261	122 726	109 009	130 327
Septembre	118 428	100 848	114 417	99 424	116 186
Octobre	111 518	101 550	91 859	95 053	113 077
Novembre	108 508	91 884	91 557	88 411	103 454
Décembre	108 776	96 587	96 672	91 451	93 752
TOTAL	**1 355 968**	**1 265 846**	**1 233 890**	**1 206 867**	**1 288 968**
Évolution	-6.16%	-6.64%	-2,52%	-2,19%	6,80%

2. *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production (m^3/j) Arrêté	Production 2018 (m^3)	Production 2019 (m^3)	Production 2020 (m^3)	Production 2021 (m^3)	Production 2022 (m^3)
LA MOUSCLE MONTAUT Prélèvement en nappe souterraine	**800**	374 277	370 684	385 794	391 886	**359 402**
Puit du Gave LESTELLE-BETHARRAM	**60 m3/h**	63 747	210 874	281 118	292 605	**281 806**
Source MAGOBERT ARBEOST		1 938	2 150	2 050	1 939	**1 549**
Source CASTEROT ARBEOST		372	355	421	376	**319**
Source CUREBERE ARBEOST		24 087	19 660	13 705	8 325	**8 720**
Source LASCOUTES ARBEOST		2 860	3 282	1 423	1 659	**1 123**
Source des BOURDAS FERRIERES	**22 m3/j en moyenne 42 m3/j au maximum soit 8000 m3/an**	17 284	19 306	22 175	26 736	**33 454**
TOTAL		**467 281**	**626 311**	**706 686**	**723 526**	**686 373**

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels produits (en m3) par la source Loustau – La Mouscle à Montaut :

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Janvier	35 510	30 456	32 351	37 436	37 545
Février	32 876	30 748	29 534	34 267	31 278
Mars	32 969	29 525	36 752	32 722	36 724
Avril	33 224	30 579	33 101	30 131	34 469
Mai	34 181	32 071	36 434	33 432	31 336
Juin	34 955	29 944	30 593	29 473	29 102
Juillet	31 716	29 051	29 447	29 462	27 246
Août	28 967	29 554	27 122	29 091	23 458
Septembre	25 209	26 160	25 100	29 335	21 573
Octobre	26 629	26 501	34 879	32 160	23 496
Novembre	26 351	38 644	32 922	34 756	27 455
Décembre	31 690	37451	37 659	39 621	35 720
TOTAL	**374 277**	**370 684**	**385 794**	**391 886**	**359 402**
Évolution	+7.07%	-0.01%	0,04%	1,54%	-8,29%

3. *Total des volumes d'eau potable sur l'année*

Total des ressources (m^3)	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Ressources propres	484 565	626 311	706 686	723 526	**686 373**	**-5,41%**
Importations	1 355 968	1 265 846	1 233 890	1 206 867	**1 288 968**	**6,37%**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 840 533**	**1 892 157**	**1 940 576**	**1 930 393**	**1 975 341**	**2,28%**

4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)

SEAPaN (période de relève) : du 01/10/2021 au 30/09/2022

Volumes (m^3)	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Volumes produits	378 553	479 679	619 953	632 032	**559 066**	**-13,05%**
Volumes importés	1 367 957	1288191	1 243 823	1 212 040	**1 289 549**	**6,01%**
Volumes exportés	-	-	-	-	**245**	-
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	1 746 510	1 767 870	1 863 776	1 844 072	**1 848 860**	**0,26%**
Volumes vendus aux abonnés	1 281 222	1 300 080	1 352 021	1 347 030	1 349 465	**0,18%**
Volumes dégrévés aux abonnés	37 394	47 787	52 488	30 693	35 365	**13,21%**
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	1 318 616	1 347 867	1 404 509	1 377 392	1 384 830	**0,54%**

L'écart entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus aux abonnés correspond à la somme des volumes non comptés, à savoir :

- le volume de consommation sans comptage : volume estimé par l'exploitant, correspondant notamment au volume utilisé par les pompiers au niveau des bouches incendie,
- le volume de service : volume utilisé pour les vidanges, purges, lavages de réservoir…, ce volume de service est évalué par l'exploitant,
- les pertes.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 101 m^3 par an. Cette consommation moyenne annuelle prend en compte les volumes consommés par les petits et les gros consommateurs.

Le schéma ci-dessous décrit les performances du réseau pour l'année 2022 sur la **période de relève** :

Illustration 1 : Performances du réseau d'eau potable de la Communauté de communes du Pays de Nay pour l'exercice 2022

5 - Rendements

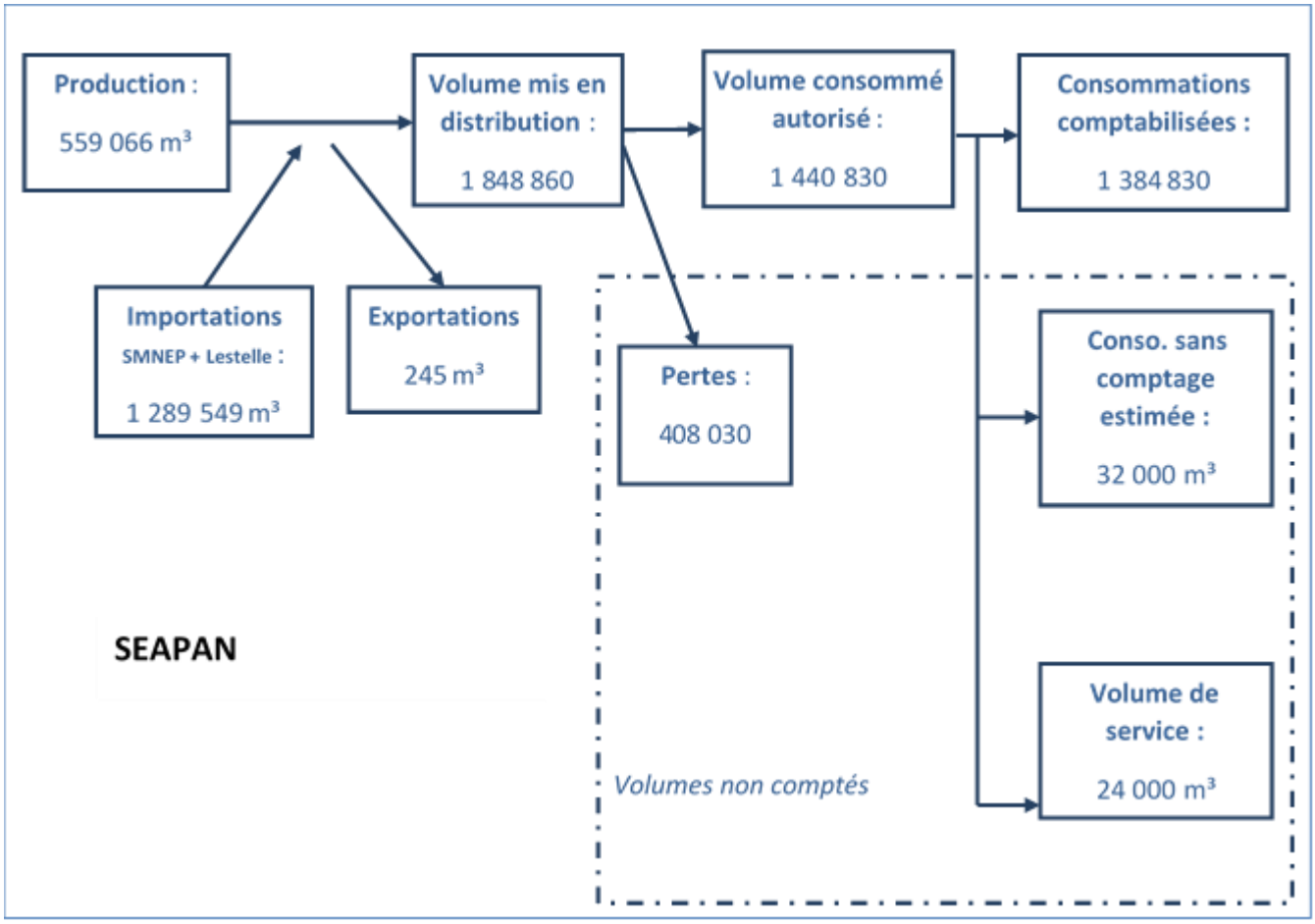

Rendement primaire = (Consommations comptabilisées / Volume mis en distribution) x 100
Rendement grenelle = (Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution) x 100

Rendements 2022	Rendement primaire	Rendement grenelle
SEAPaN	74,90%	77,93%

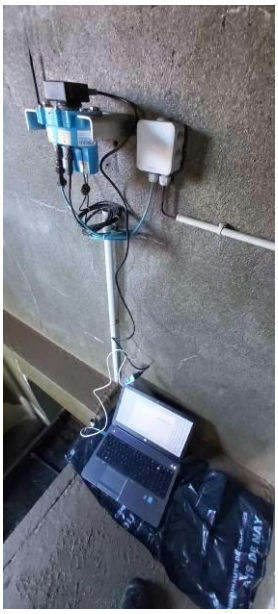

Mesure de débit à la production.

(Source Loustau à Montaut)

Mise à niveau d'un point de consommation

(Niche béton, compteur et ses accessoires)

LESTELLE VILLAGE

CONSOMMATION

Commune	2020		2021		2022	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
Lestelle village	316	33 043	316	29 903	329	30 471
TOTAL UDI Lestelle village	**316**	**33 043**	**316**	**29 903**	**329**	**30 471**

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m^3) - Secteur Lestelle village	2019	2020	2021	2022
Volume produit - Puits du Gave	210 874	279 921	286 012	288 379
Importation	0	0		
Exportation - Secteur SEAPaN	166 275	237 699	241 223	232 881
Total Distribué	**44 599**	**42 222**	**44 789**	**55 498**

RENDEMENT LESTELLE VILLAGE

	2019	2020	2021	2022
Volume mis en distribution (m^3)	44 599	42 222	44 789	55 498
Volume consommé (m^3)	29 729	33 043	29 903	30 471
Rendement	**67%**	**78,27%**	**58,21%**	**54,90%**

ARBEOST

CONSOMMATION

UDI	2020		2021		2022	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
UDI CASTEROT	18	372	18	322	19	300
UDI CUREBERE	47	6 398	47	5 448	47	3 481
UDI LASCOUTES	13	598	13	934	17	670
UDI MAGOBERT	36	1 151	36	950	36	1 316
TOTAL UDI ARBEOST	**114**	**8 519**	**114**	**7 654**	**119**	**5 767**

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m^3) - Secteur Arbéost	2019	2 020	2 021	2 022
Source Magobert	2 150	2 518	1 939	1 518
Source Bourinquets (Casterot)	355	439	376	300
Source de Curebère	17 101	14 762	8 325	6 807*
Source de Lascoutes	3 282	2 863	1 659	1 483**
Volume produit	**22 888**	**20 582**	**12 299**	**#VALEUR!**
Importation	0	0	0	0
Exportation	0	0	0	0
Total distribué	**22 888**	**20 582**	**12 299**	**#VALEUR!**

*rajout secteur Lascoutes depuis oct 2022

**abandonné en oct 2022

RENDEMENT UDI

	2021
CASTEROT	
Volume mis en distribution	376
Volume consommé	322
Rendement	86%
CUREBERE	
Volume mis en distribution	8 325
Volume consommé	5448
Rendement	65%
LASCOUTES	
Volume mis en distribution	1 659
Volume consommé	934
Rendement	56%
MAGOBERT	
Volume mis en distribution	1 939
Volume consommé	950
Rendement	49%

RENDEMENT GLOBAL ARBEOST

	2019	2020	2021	2022
Volume mis en distribution (m^3)	22 888	20 582	12 299	#VALEUR!
Volume consommé (m^3)	5 957	8 529	7 654	5 767
Rendement	**26%**	**41,44%**	**62,23%**	**#VALEUR!**

FERRIERES

CONSOMMATION

SECTEUR	2020		2021		2022	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
Hougarou (Arbéost)	25	1 222	25	1 281	24	1 141
Commune Férrières	104	4 650	104	4 926	104	4 626
TOTAL UDI FERRIERES	**129**	**5 872**	**129**	**6 207**	**128**	**5 767**

MISE EN DISTRIBUTION QUART HOUGAROU

Volume distribué (m^3) - Secteur Ferrières	2019	2020	2021	2022
Volume produite Source Houharou (Bourdas)	19 306	540	26 736	30 064
Importation	0	183	0	0
Exportation	0	0	0	0
Total distribué	**19 306**	**723**	**26 736**	**30 064**

RENDEMENT GLOBAL FERRIERES

	2019	2020	2021	2022
Volume mis en distribution (m^3)	19 306	19 515	26 736	30 064
Volume consommé (m^3)	6 455	4 650	6 207	5 767
Rendement	**33%**	**24%**	**23%**	**19%**

6 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant indique les volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune.
Les volumes consommés hors VEG correspondent aux volumes d'eau potable consommés par des clients du territoire de la CCPN. Ces volumes n'incluent pas les Ventes d'Eau en Gros ou volumes exportés.
En d'autres termes : volumes consommés hors VEG = volumes relevés + volumes estimés des clients.
Le SEAPaN n'exporte aucun volume d'eau potable, dans ce cas les volumes consommés hors VEG correspondent donc aux volumes réellement consommés par les abonnés.

Au 31 décembre 2022, **le nombre d'abonnés actifs était de 13 025** pour l'ensemble des communes gérées par la régie eau potable. Le **nombre de branchements actifs, était de 13 528**.

A savoir qu'un branchement actif est un point de consommation équipé d'un compteur, mais sans contrat, d'où la différence entre le nombre d'abonnés et le nombre de branchements actifs.

Il y a donc **507** branchements sans contrats sur le territoire.

Communes	Abonnés 2018	Conso m³ 2018	Abonnés 2019	Conso 2019	Abonnés 2020	Conso 2020	Abonnés 2021	Conso 2021	Abonnés 2022	Conso 2022	Conso moy/abonné (m³/abo) 2018	2019	2020	2021	2022
ANGAIS	426	32 025	449	33 680	436	34 360	443	35 350	451	35 159	75	61	79	80	78
ARROS de NAY	399	48 855	411	46 925	404	49 928	419	47 118	420	47 310	122	77	124	112	113
ARTHEZ - D'ASSON	304	31 272	314	29 776	306	31 771	320	33 725	312	30 348	103	75	104	105	97
ASSAT	98	8 800	112	9 150	114	9 085	123	9 738	119	9 487	90	83	80	79	80
ASSON	938	152 429	956	149 369	986	150 081	987	147 707	978	157 699	162	176	152	150	161
BALIROS	207	17 924	208	15 984	213	18 672	217	18 096	224	17 555	87	89	88	83	78
BAUDREIX	278	31 432	307	27 116	288	27 001	297	28 590	322	25 987	113	67	94	96	81
BENEJACQ	1 020	102 482	1 038	101 529	1 038	104 268	1 052	112 323	1 076	106 725	100	112	100	107	99
BEUSTE	294	30 203	305	28 928	331	32 642	336	30 796	353	35 369	103	164	99	92	100
BOEIL-BEZING	604	46 181	619	47 192	615	50 258	636	50 328	644	51 688	76	64	82	79	80
BORDERES	312	26 899	327	26 990	334	33 292	340	30 544	349	29 014	86	113	100	90	83
BORDES	1 303	150 991	1 324	154 732	1 320	162 152	1 334	169 688	1 363	162 626	116	133	123	127	119
BOURDETTES	222	21 913	223	19 144	231	20 649	244	20 383	260	20 578	99	110	89	84	79
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	538	60 359	548	58 123	557	62 820	563	59 537	557	65 401	112	109	113	106	117
COARRAZE	1 187	112 044	1 172	117 104	1 165	121 588	1 192	124 406	1 197	118 468	94	102	104	104	99
HAUT-de-BOSDARROS	144	22 253	152	21 016	147	21 699	151	23 356	154	23 752	154	119	148	155	154
IGON	441	45 726	468	46 140	477	48 353	488	46 609	497	48 570	104	103	101	96	98
LAGOS	232	24 657	230	22 634	229	25 089	233	23 577	237	24 008	106	95	110	101	101
LESTELLE (Hameau)	103	20 592	107	19 570	110	20 426	107	19 341	117	19 680	200	196	186	181	168
MIREPEIX	688	50 383	691	52 748	707	64 211	715	58 237	740	59 351	73	75	91	81	80
MONTAUT	577	55 691	589	63 193	588	61 200	597	61 538	609	61 258	96	108	104	103	101
NAY	1 951	158 624	2 028	167 630	2 024	169 760	2 102	165 516	2 073	169 827	81	91	84	79	82
PARDIES-PIETAT	174	17 075	174	15 180	169	16 560	171	16 160	172	16 115	98	87	98	95	94
SAINT-ABIT	135	12 412	132	10 536	139	13 531	136	13 476	134	13 190	92	95	97	99	98
TOTAL	12 478	1 281 222	12 884	1 284 389	12 928	1 349 396	13 203	1 346 139	**13 358**	**1 349 165**	103	102	104	102	**101**
ARBEOST	132	4 329	136	4 774	141	4 396	152	7 426	154	6 946	33	39	31	49	45
FERRIERES	102	5 664	109	4 188	107	4 569	107	4 926	104	4 626	56	39	43	46	44
LESTELLE (Village)	317	25 213	336	27 704	340	30 138	349	29 721	346	30 471	79	78	89	85	88
*Sur 12 mois		1 319 453		1 336 827		1 394 075		1 383 760		1 386 386					
Sur la période de relève	12 927	1 316 428	13 465	1 321 055	13 516	1 388 499	13 811	1 388 212	**13 962**	**1 391 208**	102	100	103	101	**100**

N.B : le nombre d'abonnés indiqués inclus les résiliés.

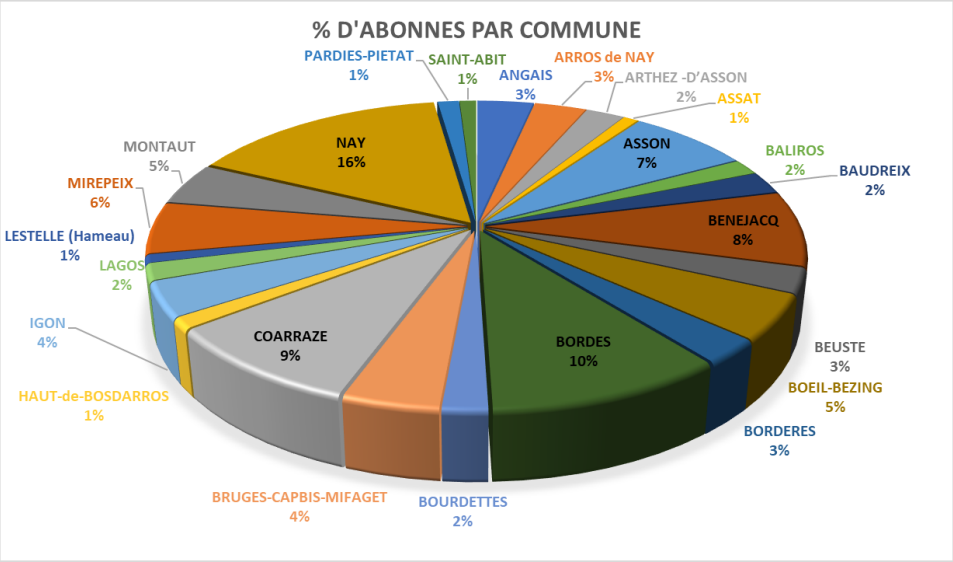

Illustration 2 : Diagramme indiquant le % de consommation par commune

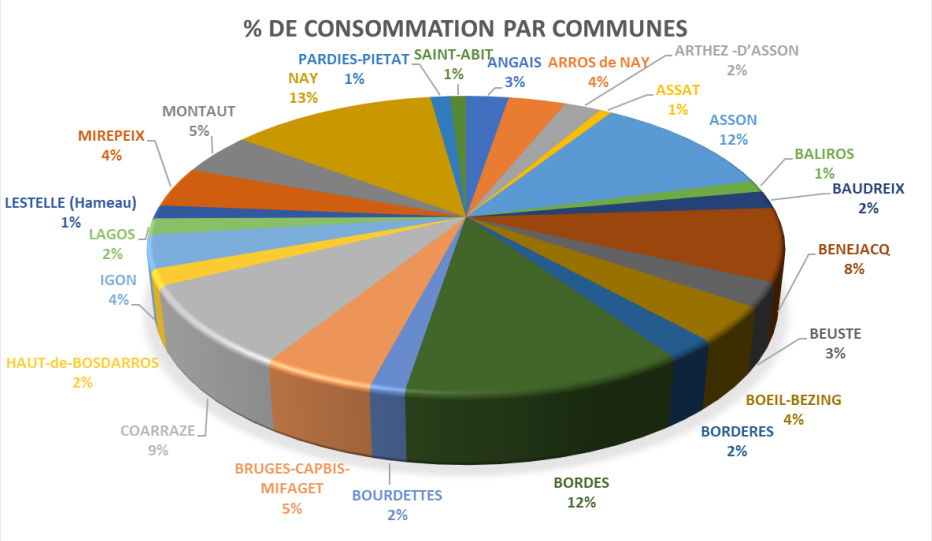

Illustration 3 : Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

Le tableau suivant dresse le bilan du spectre de consommation hors VEG par tranche de volume consommé par point de consommation.

CCPN	2018	2019	2020	2021	2022	2022%
0 ≤ brcht < 50 m3	4 160	4 111	3 939	3 945	**4 297**	33%
Volume (m3)	96 524	95 722	88 909	90 521	**100 899**	7%
50 ≤ brcht < 100	4 136	4 257	4 148	4 297	**4 478**	34%
Volume (m3)	304 157	311 726	307 912	316 760	**330 108**	24%
100 ≤ brcht < 150 m3	2 345	2 475	2 634	2 679	**2 536**	19%
Volume (m3)	282 477	298 501	319 800	324 323	**307 376**	22%
Total brcht < 150 m3	10 641	10 843	10 721	10 921	**11 311**	87%
Volume (m3)	683 158	705 949	716 621	731 604	**738 383**	53%
Conso/brcht < 150 m3	63	65	73	67	**65**	
Brcht ≥ 150 m3	1 622	1 604	1 965	1 791	**1 740**	13%
Volume (m3)	641 098	618 043	676 191	654 406	**653 993**	5%
Conso/brcht ≥ 150 m3	395	385	344	365	**376**	
Dont brcht ≥ 1 000 m3	90	83	85	89	**90**	
Volume (m3)	260 435	247 435	238 087	263 803	**266 006**	19%
Conso/brcht ≥ 1000 m3	2 894	2 981	2 801	2 964	**2 956**	

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représente les parts des branchements et des volumes par rapport, respectivement, au nombre de branchements total et au volume total consommé durant la période de date de relève à date de relève.

Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des consommations par branchement.

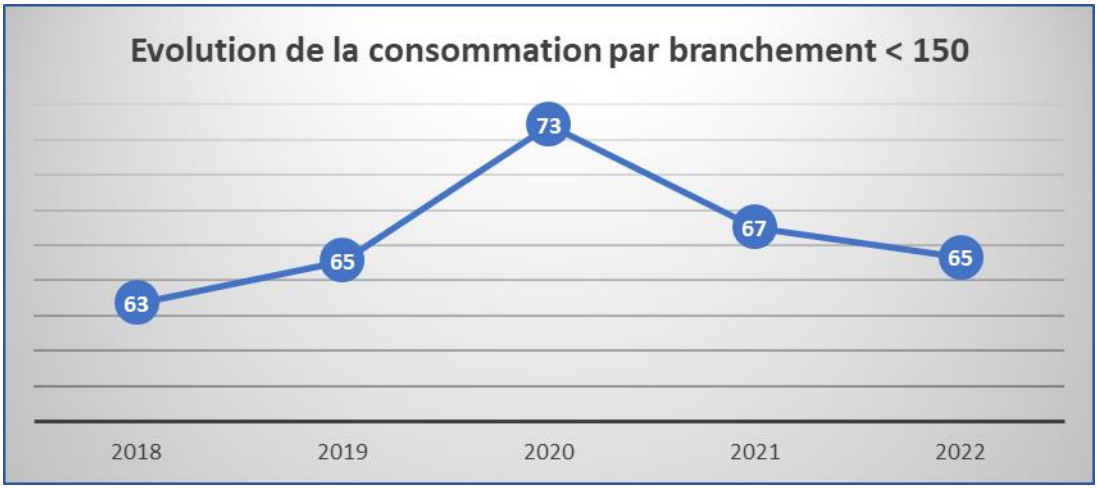

Illustration 4 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche inférieure à 150m³ de date de relève à date de relève

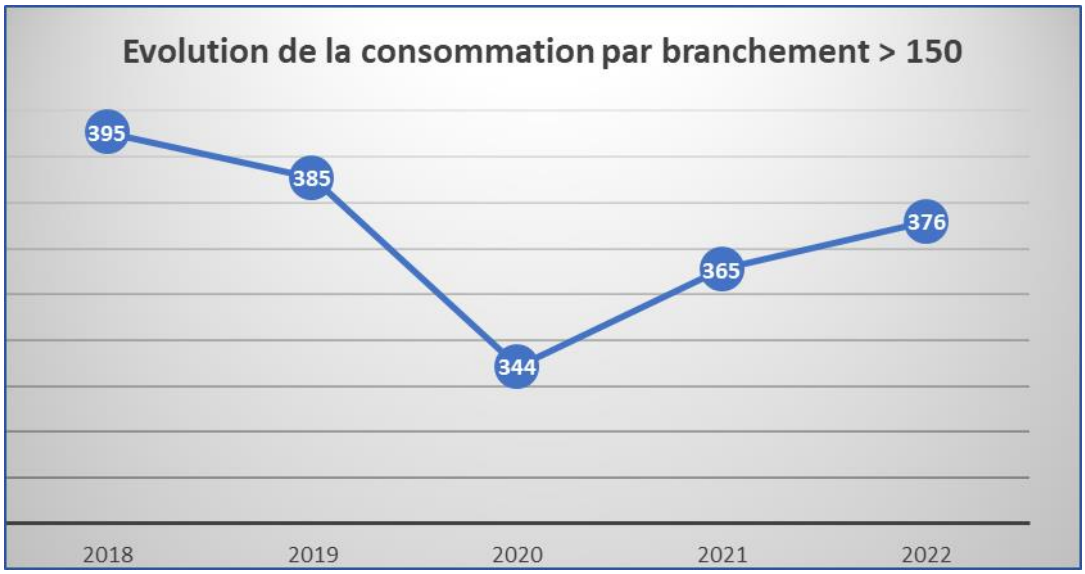

Illustration 5 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche supérieure à 150m³ de date de relève à date de relève

Individualisation de contrats de fournitures d'eau sur un immeuble réhabilité à Nay
(Nourrice et compteurs divisionnaires pour chaque logement, à gauche / nourrice avant la pose des compteurs par la régie, à droite)

7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions

7.1 Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE							STATISTIQUES			DOSSIERS SANS SUITE
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du branchement	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau	
72	86	2	3	0	79	8	281	3	5	20

Soit pour l'eau potable :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 79 demandes (+9/2021),
- Branchements AEP seuls : 72 demandes (-7/2021),

7.2 Évolution par rapport à l'exercice précédent :

Une 2ème année COVID-19 encore très chargée en demandes de devis. Les administrés ou aménageurs publics et privés avaient du temps pour l'étude de leurs projets en 2020 et 2021 pendant les confinements ou les arrêts de travail et la nouvelle réglementation RTE 2022 a fait réaliser ces projets avant que les dispositions énergétiques soient trop contraignantes financièrement.

Répartition mensuelle des études de branchements à proprement dits et des études pour la pose de compteurs d'eau :

Année 2022 Nombre d'études de branchements EU et/ou AEP et de pose de compteur(s) AEP traitées par le bureau d'études du service.	Nb d'études traitées par le BE	Nb d'études de réalisation de branchements (EU et ou AEP)	Nb d'études de pose de compteur(s) AEP
Janvier	23	13	10
Février	21	15	6
Mars	27	20	7
Avril	17	10	7
Mai	16	13	3
Juin	22	15	7
Juillet	17	7	10
Août	18	10	8
Septembre	13	8	5
Octobre	24	16	8
Novembre	11	4	7
Décembre	9	7	2
	218	138	80

7.3 Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :

Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis				
Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Interventins à faire en régie sans devis de travaux ni BC entreprise	Devis FAITS et transmis	Devis A FAIRE
253	236	2	232	0

Bons commande Marché public	Inter REGIE AEP (pose cpt, dépl, pose niche, ect..)	Nb potentiels de compteurs à poser en régie suite au BC émis
89	83	189

- Demandes reçues au service travaux : 253 (-48/2021 des projets sont reportés sur 2023 avec des mises à jour de devis des années antérieures),

- Fiches enquête créées : 236 (-41/2021)

- Devis émis et transmis : 232 émis (- 33/2021) pour 236 fiches enquêtes créées (études reportées sur 2023 et 2 interventions faites par la régie sans devis du service ni intervention d'une entreprise extérieure).

- Classé sans suite : 20 unités (-4 /2021) pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur).

- Taux d'instruction des dossiers reçus : 277 fiches instruites / 301 demandes valides reçues = 93% de taux d'instruction réel à cause des 20 dossiers classés sans suite (92% en 2021).

  Pour mémoire pour le même taux d'instruction dans les exercices précédents :
  86.5 % en 2016 86,5 % en 2017 95 % en 2018 97.5% en 2019 100% en 2020.
  Au fil des années le bureau d'études filtre les demandes pour éviter du travail inutile en s'assurant que la demande est bien avérée et/ou complète. Mais cela nécessite des vérifications par mail et téléphone auprès du demandeur.

- Visites sur site pour l'étude et l'exécution des dossiers : 392 visites ont été effectuées sur sites, (-31/2021) de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain.

  Les études de branchement sont toujours aussi chronophages, l'unité ne peut pas plus les optimiser, les facteurs externes étant toujours non maîtrisables (demandes d'études faites en urgence, dossiers incomplets, dossiers modifiés en cours d'études, pas de maîtres d'œuvre pour beaucoup de dossier et donc de multiples interlocuteurs entre le service et l'usagers (géomètre, constructeur, vendeurs, acheteurs, agences immobilières, etc..)

  Ce chiffre est constamment en évolution, pour mémoire : 830 visites sur site en 2017et 780 en 2016 (passage en régie à l'eau) et 378 en 2019, on constate au fil des exercices, une bonne optimisation des déplacements opérée par l'unité depuis avril 2020 avec l'appui d'un nouvel assistant au bureau d'études et d'un appui certain sur le terrain des agents l'unité eau potable porte tout de même ses fruits.

  Chaque demande de pose de compteur d'eau, étude la plus simple, nécessite néanmoins la vérification au préalable de l'état de la niche de comptage existante et l'accès à la bouche à clef (parfois posée par l'ancien délégataire et souvent endommagée depuis sa pose) ou le positionnement et le choix de fourniture à poser dans le cadre d'un branchement neuf (niche béton ou borne hors-sol type e-Cub).

  Vue le nombre de demande de pose de compteurs en régie (83 en 2022), le nombre d'intervention sur site est donc lié.

7.4 Bons de commande de travaux de branchements lancés dans l'exercice :

Nombre de bons de commande et de factures usagers faites au 31/12/2022 :

Nb BC	BC ANNULE	BC Suspendu	Trx en cours	PRO Facture en attente	Pro Fa à valider	Fa en attente	Fa rejetée	FA Faite
88	1	0	0	0	0	0	0	87

Montant engagé pour les bons de commande au 31/12/2021 :

HT	PART EU	PART AEP	PART REGIE	TVA	TTC	CUMUL TTC
270 693,88	46 BC	82 BC	83 BC	54 138,82	324 832,72	324 832,72
	Tot. 142 574,57	Tot. 128 119,31	Tot. 23 722,50			
Moy. 3 076,07	Moy. 3 099,45	Moy. 1 562,43	Moy. 285,81			Moy. 3 691,28

En 2022, 88 bons de commandes (89 -1 annulé) ont été réalisés pour des branchements sur le domaine public, (-14/2021, qui reste l'année record depuis 2011).

- 82 BC/88 liés à l'eau potable.
- 46 BC/88 pour de l'assainissement seul.
- 83 BC/88 avec une intervention en régie (pose de compteur, et frais généraux des unités GRC et Bureau d'études)

2022 est un exercice similaire à celui de 2020.

Beaucoup d'intervention des agents en charge de la clientèle en découle pour pouvoir poser et ouvrir les compteurs ou rechercher des bouches à clef sur le branchement (souvent recouverts par les réfections de chaussées par les gestionnaires de voiries).

- Avoir remboursé aux usagers = 0.18% (0.25% en 2021, 0.5% en 2020, 0.7% en 2019). Les études sont de plus en plus fines, les avoirs concernent, *à la marge*, des échanges de niches de comptage moins chères que prévue ou des quantités moindres réalisées sur le terrain ou un abandon de prestation finalement non réalisée.

Le montant de commande a suivi le nombre de bons engagés et réalisés, 270 693.88 €HT on été engagés en 2022 (327 108.14 €HTen 2021, 182 194.15 €HT en 2020).

Répartis sur :

- l'assainissement collectif : 142 574.57 €HT (145 129.21 €HT en 2021, 73 929.05 en 2020)
- l'eau potable : 128 119.31 €HT (181 978.93 €HT en 2021, 108 265.10 en 2020)

Le marché public de branchements est réalisé par un groupement de deux entreprises qui se répartissent les bons de commandes de la façon suivante pour cet exercice :

SNATP : 43 BC	**= 136 716,25 €HT**	**-> 50,51 %**
CEGETP : 44 BC	**= 133 977,63 €HT**	**-> 49,49 %**

Montant facturé €HT			
SNATP		CEGETP	
EU	AEP	EU	AEP
80 438,38	56 289,12	57 674,69	71 841,46
Total Facturé EU : 138 113,07		Total Facturé AEP : 128 130,58	
96,87%		100,01%	

Le montant facturé pour la partie assainissement est légèrement inférieure au montant engagé aux BC, en effet, des branchements d'assainissement réglés au service par les usagers de maisons neuves sur Bordères ne seront réalisés que pendant les travaux de déploiement du réseau public. Ne connaissant pas à l'avance quelle entreprise les fera dans les zones de travaux, ils ne sont pas encore facturés.
L'unité bureau d'études suit un tableau pour ces cas particuliers su Bordères.

Montant perçu pour la partie régie publique :
La part reçue des usagers pour le service (régie) est de 23 722.50 €HT (24 761 €HT en 2021, 16 875 €HT en 2020), relatifs à beaucoup de pose de compteurs (souvent plusieurs sur une nourrice en cas d'individualisation des contrats de fourniture d'eau) et aux frais de dossiers des nombreuses commandes. Ce montant permet de régler l'achat des compteurs et leurs accessoires et le temps passé pour leur pose.

Pour mémoire, le coût d'instruction des devis par le service des eaux est le suivant :

- 2x35€HT pour les parties administrative et technique pour les devis de branchement
- 35€HT seulement pour la partie administrative pour les poses de compteurs dans une niche de comptage existante.

Réalisation d'un branchement d'eau à Nay.

Réalisation d'un branchement d'eau à Bordes
(Opération de marquage-piquetage normé, avant travaux).

Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :

Commune	Nb demandes reçues + actualisations de devis	Evolution /2021	Nb enquêtes réalisées + devis actualisés	Nb enquêtes réalisés mais abandon du projet	Nb devis faits et transmis + actualisation de devis	Nb travaux ou inter régie réalisés + inter de 2021 décalées début 2022
BORDES	28	=	28	5	25	17
BEUSTE	25	↑	25		24	21
BORDERES	22	↑↑	22	1	21	17
BENEJACQ	20	↓	20	1	20	18
COARRAZE	17	↑	17	1	16	13
NAY	16	↓↓	16	2	14	8
BOEIL BEZING	13	↓	13	1	13	12
MONTAUT	12	=	12	1	11	8
ASSON	11	↓↓	11	1	11	6
ARROS DE NAY	10	↑↑	10		10	6
BAUDREIX	9	↑	9		9	8
ASSAT	9	↓	9		5	2
MIREPEIX	8	=	8		8	6
HAUT DE BOSDARROS	8	↑↑	3		3	2
BOURDETTES	7	↓	7		7	5
BRUGES-C-M	7	↑	7	1	6	2
IGON	6	↓↓	6		5	4
LESTELLE-B.	5	↓	5		5	4
ANGAIS	5	↓↓	5	5	5	2
SANT-ABIT	5	↑	5		4	2
LAGOS	4	=	4		4	3
ARBEOST	4	↑↑	4		4	2
PARDIES-PIETAT	3	↓	3		3	3
ARTHEZ-D'ASSON	2	=	2		2	1
BALIROS	1	↓↓	1		1	1
FERRIERES	1	=	1		1	1
NARCASTET	1	=	1	1		
LABATMALE		=				
SAINT-VINCENT		=				
TOTAL	**259**		**254**	**20**	**237**	**174**

Comme pour chaque exercice, beaucoup de demandes sont reçues sur la commune de Bordes.

On note une évolution à la hausse des demandes sur Beuste et Bordères, en lien direct avec le déploiement du réseau d'assainissement fait à Beuste et en prévision de celui à dérouler sur 2023/2024 sur Bordères.

A contrario de Lagos où le nombre de demande reçue est équivalent à 2021. Mais plusieurs projets de construction sont prévus pour 2023 puisque le réseau d'assainissement est en place.

On note pour 2022, une évolution à la baisse pour Nay, Asson, Igon et Angaïs, qui étaient en tête de classement en 2021.

Les autres demandes d'études de devis et de commandes effectives se répartissent sur les communes habituelles dotées de l'assainissement collectif et où des lotissements ont été créés.

L'année 2022 reste en cumul une année très productive en nombre d'études à mener et en travaux de branchements ce qui a bien mobilisé l'unité bureau d'études (ce travail est très chronophage et limite le temps à consacrer aux autres missions de service public comme le suivi de chantier ou l'étude des projets comme la production d'eau potable notamment). Le service GRC et l'unité Eau potable sont également beaucoup sollicités pour cette partie des missions de service public de l'eau et l'assainissement.

Le groupement d'entreprises qui réalise les travaux, a encore pu tout exécuter en temps voulu, en traitant le plus possible les urgences (les retards des usagers pour demander un devis ou commander des travaux…).

Malgré la mention portée sur les avis d'urbanisme, les usagers s'y prennent beaucoup trop tardivement pour demander le devis, puis pour commander les travaux et ne comprennent pas qu'il y a des délais pour les deux et s'étonnent encor qu'ils doivent régler le montant des travaux avant leurs réalisations (délibération des élus en 2012 à cause de nombreux impayés).

Pour mémoire, les délais d'instruction des demandes sont :

- Demande de devis -> 15 jours ouvrables pour l'émettre à réception d'une demande complète.

- Demande de travaux > 1.5 mois pour faire les travaux et 5 à 10 jours pour poser le compteur à réception de la commande complète, (règlement et souscription aux contrats EU et/ou AEP).

Il est devenu très courant, que le constructeur appelle le service pour avoir l'eau sur le chantier la veille de son arrivée sur site, le pétitionnaire du PC ayant eu son PC approuvé des mois auparavant mais n'a pas commandé de devis ou passé commande des travaux après devis.
Le service fait alors ce qu'il peut pour traiter les urgences, mais il traite les demandes dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et groupe les commandes de travaux pour des jours consécutifs d'intervention sur le terrain (sans compter les aléas météorologiques qui reportent certaines fois les sessions de branchements).

Bouche à clef rehaussable pour actionner les vannes depuis la surface de la voirie
(cette bouche permet l'introduction de la clef de manœuvre pour actionner la vanne sur le réseau)

Schéma de l'accès aux vannes du réseau d'eau potable depuis la voirie

7.5 Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :

- Aménagements urbains en cours de suivi par le bureau d'études et l'unité eau potable :

COMMUNE	NOM DU LOTISSEMENT	CONSTRUCTION	Etat d'avancement avec le service des eaux de la CCPN
ANGAIS	CAMI MEDAA	2013	Intégré dans le domaine public fin 2021
ANGAIS	COLIBRIS	2017	Terminé, pose de compteurs et modification de deux branchements en 2022 par le lotisseur
ANGAIS	DU NEOUVIELLE	28/04/2017	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
ANGAIS	PIERRE BORDENAVE	2013	Intégré dans le domaine public fin 2021
ARBEOST	SOULOR	2022	Projet CCPN, modifictaion de la desserte en eau dans la zone - projet en cours
ARROS-DE-NAY	LE VERGER	2015	Intégré dans le domaine public ? Ou à venir ?
ARROS-DE-NAY	LES TOURTERELLES	8/2/2019	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
ARROS-DE-NAY	LES VIGNES	2013	Intégré dans le domaine public ? Ou à venir ?
ARROS-DE-NAY	Lotissement CONSORTS BRUNE	2018	Terminés, pose de compteurs, pas de voie à intégrer (bordure voies communales)
ARROS-DE-NAY	LOTS LARROCHE / PROCESSE	2018-2020	Terminés, voie déjà publique (lots en bordure du chemin communal)
ARROS-DE-NAY	POINT DE VUE	2018-2020	Projet mairie pour de nouveaux lots , en attente, pas de nouvelles
ASSAT	CHEMIN DE CASTERA	6/07/2015	Eau : AGUR, EU : CCPN, intégration des réseaux et voiries pour 2023
ASSAT	CLOS FRANCIS JAMMES	2022	Terminé, pose de compteurs en cours (AGUR), intégration à venir
ASSAT	DU MARTOURET	31/05/2016	Intégré dans le domaine public en 2022
ASSAT	LE CLOS DE PYRENE	2022	Terminé, pose de compteurs en cours (AGUR), intégration à venir
ASSON	La croix de Nauguem	19/04/2021	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
ASSON	LE PARC DES ASPHODELES	26/05/2008	Intégré dans le domaine public en 2015
ASSON	LES FLORALIES	2008-2009	Intégré dans le domaine public en 2017
ASSON	PETRIQUE	2011	Terminé, levées des réserves sur le réseau EU à faire avec M. PETRIQUE / BOUQUET, refus d'intégration pour l'instant
ASSON	RESIDENCE SENIOR / LOTISSEMENT	2022	En cours de réalisation pour la résidence Ages et Vie (voirie restera privée)
ASSON	ZAC DE LA BASTIDE	-	Intégré dans le domaine public (date ?)
BALIROS	BELLASSISE	2008	Pb sur le pluvial, de nombreux lots ont redivisés, dessertes EU/EP en mauvais état, refus d'intégration par le service pour l'instant, de nombreuses réserves sur EU/EP
BAUDREIX	LA CHATAIGNERAIE	2009	Intégré dans le domaine public en 2013
BAUDREIX	LA CLE DES CHAMPS	05/07/1905	Réserves sur réseau EU, levées partiellement par S2D
BAUDREIX	LE VIGNEMALE	21/07/2017	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	BELLA VISTA	27/11/2020	Terminé, lots donnant sur le domaine public, pas d'intégration à faire
BENEJACQ	BIE NAY	15/02/2017	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	CAP O SUD	28/09/2020	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	DOMAINE DE PEPE	15/09/2018	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	LE PARC DES EDELWEISS	27/12/2012	Intégré dans le domaine public en 2022
BENEJACQ	LE VIGNEMALE	14/11/2014	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	LES LANOTS	08/12/2011	Terminé, en attente de construction des derniers lots avant intégration
BENEJACQ	OPALE	15/02/2017	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	PERBEILS	2015	Intégré dans le domaine public en 2021
BENEJACQ	PLEIN SOLEIL	03/06/2016	En cours de finitions voirie 2022/2023 avant intégration dans domaine public
BENEJACQ	PLEIN SUD	06/11/2013	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	PYRENEES	2007	Intégré dans le domaine public en 2021
BEUSTE	CHATAIGNIERS	03/09/2018	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BEUSTE	DU VAL D'AZUN	22/03/2010	Intégré par mairie sans aviser la CCPN, EU pas déployé, en attente d'un projet PA connexe pour le faire
BEUSTE	LES VIGNES	17/07/2015	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BEUSTE	MARIE-BLANQUE	01/04/2021	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BEUSTE	PASQUINE	07/10/2015	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BEUSTE	VAL D'AURE	30/09/2019	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BOEIL-BEZING	BALAÏTOUS	2004-2007	Intégré dans le domaine public en 2018
BOEIL-BEZING	BELLOCQ-DESSUS (ANC)	2022	En cours
BOEIL-BEZING	CLOS DES CAMELIAS	2015	Terminé, poses de compteurs, intégration à venir
BOEIL-BEZING	CLOS DES MAGNOLIAS	2001	Intégré dans le domaine public ?
BOEIL-BEZING	LANNE DE BACH	2022	En cours
BOEIL-BEZING	LE CAPBAT	2018	Dossier en cours, pas de nouvelles du lotisseur
BOEIL-BEZING	LE CLOS DES ADONIS	2012	Terminé, intégration à venir ?
BOEIL-BEZING	LE CLOS DES AIGRETTES	2022	En cours
BOEIL-BEZING	LE GABIZOS	2009	Intégré dans le domaine public en 2020
BOEIL-BEZING	LE PRE DU ROI	2020	Terminé, pas de lots en construction pour l'instant, intégration à venir
BOEIL-BEZING	LE VIGNEMALE	2018	Terminé, poses de compteurs, intégration à venir
BOEIL-BEZING	LES CAPUCINES	-	Terminé, en attente d'intégration à la fin de la construction des lots, intégration à venir
BOEIL-BEZING	LES LYS	2021	En cours
BOEIL-BEZING	LES TULIPES	2014	Terminé, en attente d'intégration à la fin de la construction des lots, intégration à venir
BOEIL-BEZING	MYOSOTIS	2014	Intégré dans le domaine public ?
BOEIL-BEZING	PROJET CH DES COTEAUX	2020	Dossier en cours, pas de nouvelles (M. DUPUIS) / M. GALIBERT s'est retiré pour ses lots
BOEIL-BEZING	RESIDENCE CHICOTTE	2018	Terminé en 2022, 10 lots, voie restera privée
BOEIL-BEZING	ROCHE AUX FEES	2012	Terminé (quelques lots et projet sur l'usine en cours) - voirie reste privée
BORDERES	CLAIRIERE DES IRIS	14/12/2020	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BORDERES	DES PALOMBES	11/07/1905	Terminés, le réseau EU a été posé par le lotisseur et sera raccordé à l'automne 2023
BORDERES	SUZETTE	04/05/2021	Lots détachés et desservis pas une voie privée pour 2 lots et sur voie publique pour 3 autres, pas d'intégration à venir (voie privée et bord route)
BORDES	CLOS DES JONQUILLES (ASPIN)	2018	Terminé, en attente des éléments du lotisseur pour pouvoir intégrer en 2023 (relance du service le 14/03/2023)
BORDES	DU CENTRE	2023	Etudes en cours - travaux 2023
BORDES	PIC D'ANEOU (DES GRANGES)	18/01/2013	Intégré au domaine public en 2022 après de nombreuses relances auprès du lotisseur
BORDES	PIC DU LURIEN	12/09/2016	Intégré dans le domaine public en 2021
BORDES	RESIDENCE SENIOR	2022	En cours de réalisation pour la résidence Ages et Vie (voirie restera privée)
BORDES & ASSAT	LE CABALIROS	2015	Intégré dans le domaine public en 2020
BOURDETTES	CLOS DES ARUMS	2022-2023	En cours
BOURDETTES	LOU CAP MATIN	28/06/2016	Tabourets EU et bouches à clef AEP dégradées, voirie pas faite, pas d'intégration pour l'instant
BOURDETTES	NABARRE	1964/2005	Intégré dans le domaine public en 2019
BOURDETTES	OLIBET	2020	Terminés pose de compteurs, voirie pas faite (2023)
COARRAZE	LOU BARADAT	30/03/2016	Projet à l'arrêt, un PA modifié est en cours pour faire des maisons mitoyennes sur chaque lot
COARRAZE	LOUBERE/ LE VERGER	2012	Intégré dans le domaine public en 2013
COARRAZE	PARC DES ASPHODELES	23/06/2017	Terminés, pose de compteurs, intégration à venir
IGON	LE CLOS DES EDELWEISS	30/03/2017	Intégré dans le domaine public en 2022
IGON	LES TOUPIETTES	2011	Intégré dans le domaine public en 2017
IGON	L'OREDON	2011-2015	Intégré dans le domaine public en 2022
IGON	PEYRASSE II	2013	Intégré dans le domaine public en 2021
IGON	SAINT-CRICQ	10/07/2008	Intégré dans le domaine public en 2022
LAGOS	LOTISS CH PEYRELONGUE	2022	En cours d'études
MIREPEIX	CLOS DES ANTHEMIS	2011	Intégré dans le domaine public en 2013
MIREPEIX	CLOS DU PRE DU ROI	2014	Intégré dans le domaine public en 2015
MIREPEIX	ISARCE	2012	Intégré dans le domaine public en 2013
MIREPEIX	LES BOUTONS D'OR	2013	Intégré dans le domaine public en 2014
MIREPEIX	L'ESTIBETTE	2012	Intégré dans le domaine public en 2021
MONTAUT	ARROUGEN	07/02/2007	Instruit en ANC, En cours d'études pour la création du réseau EU par le lotisseur avant d'être intégré (CCPN prends en charge le PR à créer), le lotisseur et son entreprises prennent du délais
MONTAUT	GAYE	08/03/2021	Projet arrêté, 3 lots construits sur 1ere tranche, voir PLU si la suite sera réalisée
NAY	ALLEES ANCIENS COMBATTANTS	2021	En cours de réalisation
NAY	DE LA MONTJOIE	16/03/2017	terminés, voirie finie, intégration à venir
NAY	PROJET NEXITY	2012-2023	Projet en cours 3 versions - réalisation courant 2023 ?
PARDIES PIETAT	L'OREE DU BOIS	16/01/2017	Voiries sur 2023 - en phase ASL avant intégration, intégration à venir
PARDIES PIETAT	MAUBEC (communal)	2021	En cours d'études avec mairie

7.6 Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU :

Nombre de DICT reçues et récépissés traités :

- **1347** formulaires reçus (6.12/jour ouvré) contre 1640 et 7.4/jour ouvré en 2021 (grosse reprise des opérations de travaux après l'année COVID 2020).
- 100 % de taux de traitement
  (ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, ler service répond donc avec 1 à 2j de délai, mais le réseau n'est pas classé comme sensible et les travaux peuvent commencer).

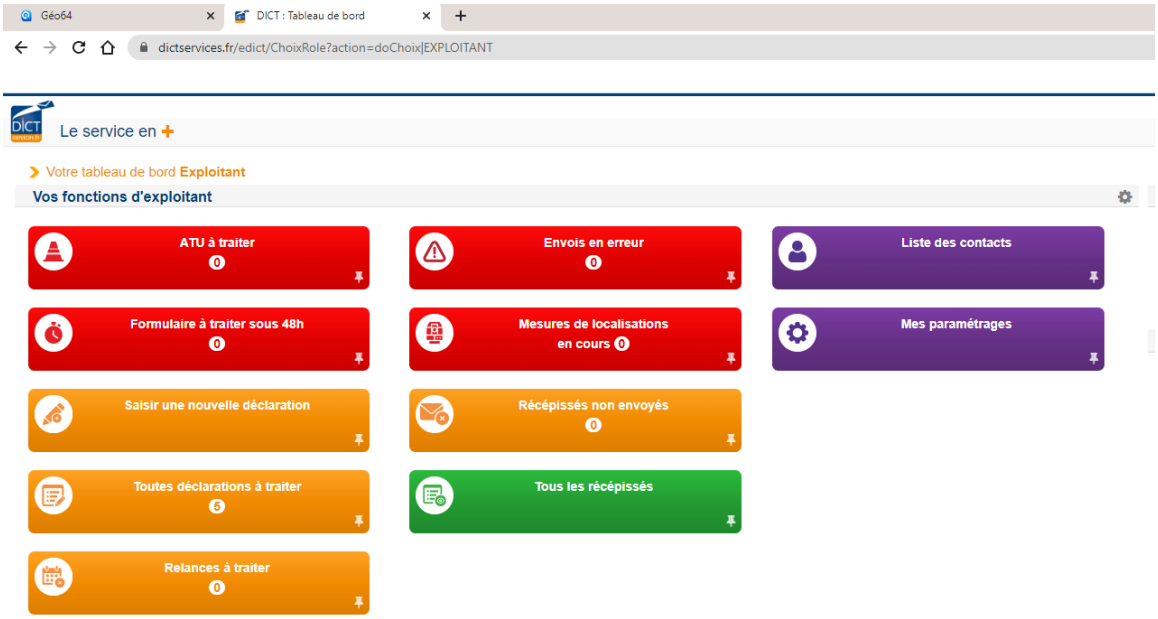

Tableau de bord sur PC de la plateforme dématérialisée dict-services.fr pour traiter les réponses au DT/DICT/ATU.
(Usage quotidien pour répondre comme Exploitant ou faire des demandes comme Déclarant pour les travaux du service des eaux).

Le nombre de récépissé est stable, avec des interventions déclarées majoritairement sur le territoire pour :

- Le déploiement de la fibre (création de chambres NRA, PBO, coffrets PMZ, PBO souterrains, PBO sur poteaux)
- La modification des prises de terre ENEDIS sur les poteaux électriques
- L'enfouissement de réseaux secs
- Les autres travaux de VRD sur le domaine public et dans certains terrains privés.
- L'aménagement de lotissement
- L'aménagement de voie verte/véloroute pour de la mobilité

La répartition du traitement des DT/DICT/ATU sur l'année 2022, se compose ainsi :

Nombre de DT-DICT traitées	
MOIS	**Nombre**
Janvier	92
Février	207
Mars	190
Avril	123
Mai	144
Juin	91
Juillet	66
Août	96
Septembre	114
Octobre	95
Novembre	64
Décembre	65
TOTAL	1347

RAR et vote des budgets des Moa publics

Déclarations des projets (DT) et 1eres DICT Travaux

DT et DICT Travaux

DT et DICT en baisse : Congés

DT et DICT Travaux

DT et DICT en baisse : Congés

7.7 Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude :

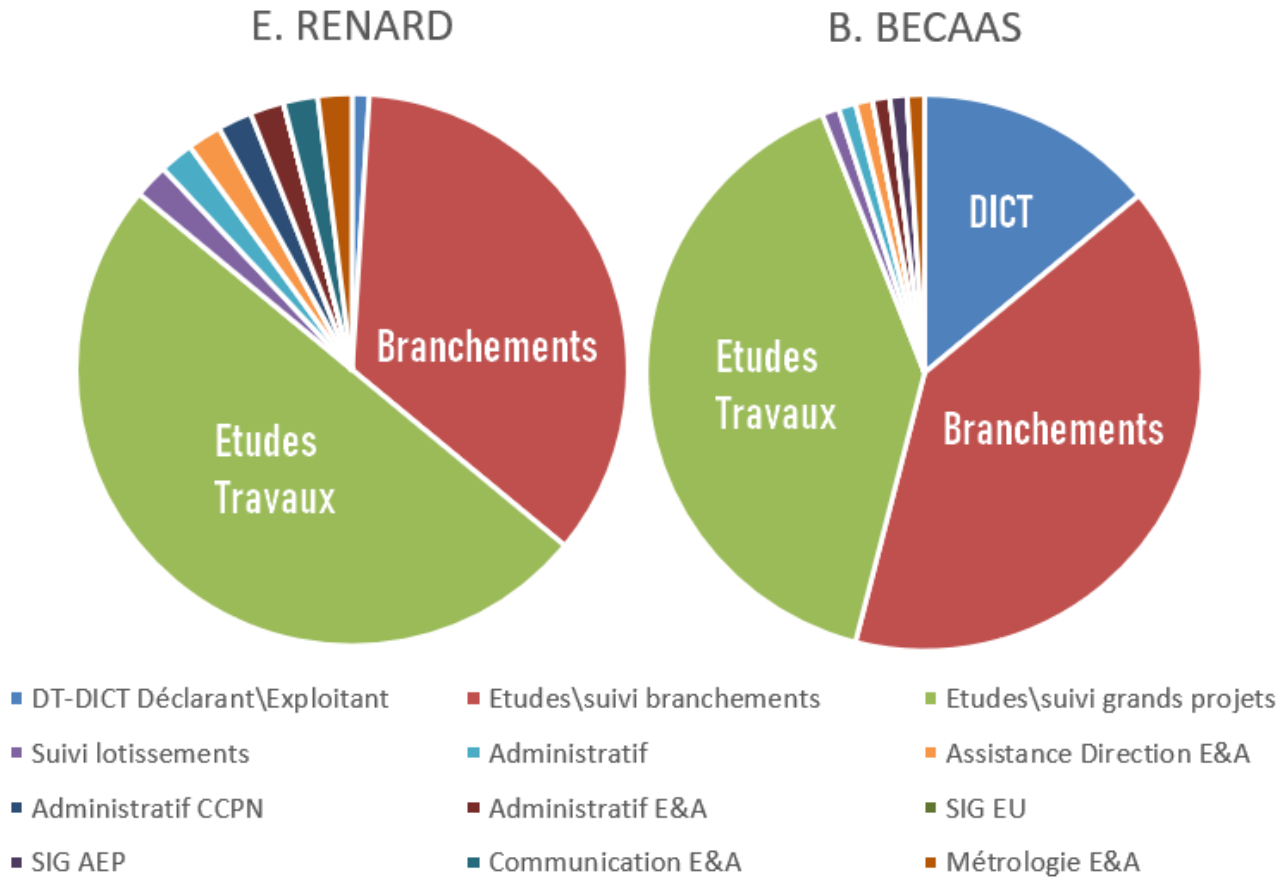

Travaux de pose des réseaux d'eau et d'assainissement à Lagos

8 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2022

Le détail des travaux par type de canalisation et nombre de branchements renouvelés est présenté ci-après :

Travaux de renouvellement des canalisations AEP **Année 2022**

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nombre de branchement
Route de Lys	Bruges	**66 621**	**380**				380					25
Secteur Bees-Pitet	Haut de Bosdarros	**107 935**	**3 055**	3 055								6
RD 145 /Rue Eglise/Rue Carolins	Lagos	**113 606**	**686**		336		350					32
Chemin Peyrelongue	Lagos	**134 182**	**675**		190		130	355				55
Route de Mirepeix	Lagos	**145 102**	**786**				106	680				28
Rue Lagoin et Carrerot	Lagos	**91 383**	**515**		115		400					22
Rue des 3 frères	Boeil-Bezing	**75 800**	**500**					500				11
Rue du Tourmalet	Bénéjacq	**149 770**	**550**	30			520					57
Pont Igon	Igon	**24 800**	**80**				80					0
Igon Rue des Pyrénées	Igon	**26 400**	**150**				150					5
réservoir Col de La Serre vers réservoir intermédiaire	Arbéost	**9 500**	**200**	200								
Interconnexion Curebère/Lascoutes	Arbéost	**21 400**	**550**	550								6
Asson Partiteur/col de Tisné	abandon AC 80	**14 500**	**600**									
TOTAL RENOUVELLEMENT		**980 999**	**8 127**	**3 835**	**641**	**0**	**2 116**	**1 535**	**0**	**0**	**0**	**247**
TOTAL ABANDON		**14 500**	**600**									

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances du réseau sont rappelée par le schéma ci-dessous :

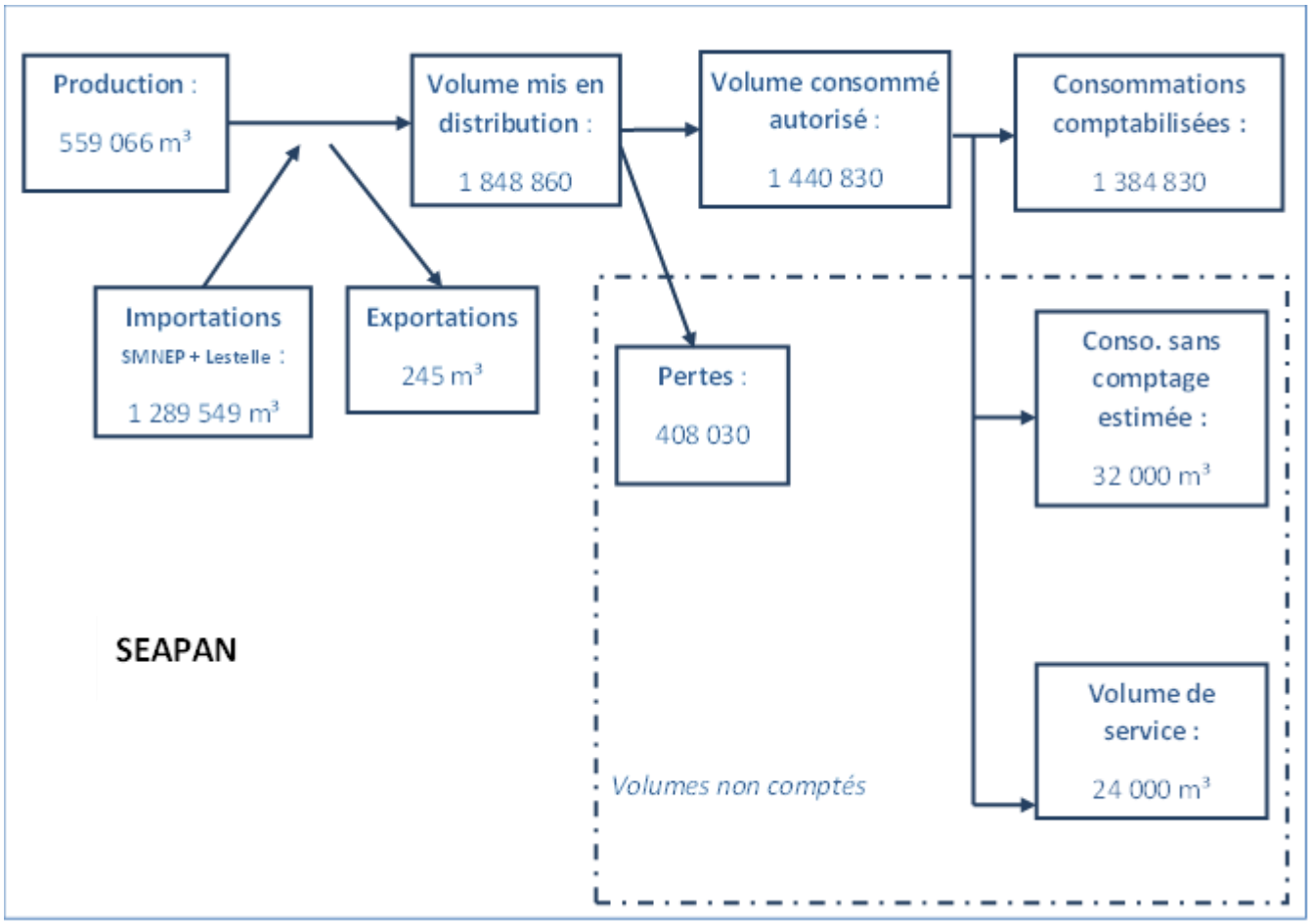

Illustration 6 : Performances du réseau d'eau potable pour l'exercice 2022

1 - Réseau de distribution

1.1 Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaitre la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il permet donc de connaitre les performances des installations en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il s'agit du rati o entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Tableau de rendement de distribution :

Avec : (% = [(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)] * 100 :

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement Global (%)	79,20	79,41	78,36	77,76%	77,95%

1.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaitre, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Il permet donc d'améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements de la ressource en eau.
Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j) = [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements] / 365 :

Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j) /année	2018	2019	2020	2021	2022
SEAPaN	1,84	1,80	2,23	2,27	**2,45**

Il est à noté une augmentation de cet indice depuis 2019.

1.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaitre, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (m^3/km/j) = (pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

ILP (m^3/km/j)	2018	2019	2020	2021	2022
SEAPaN	1,57	1,76	1,96	2,00	**2,00**

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2022, le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suivant est utilisé :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	**D < 25**	**25 ≤ D < 50**	**50 ≤ D**
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP <10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Légende :

*D : Densité d'abonnés (abonnés/km) = **13 358** abonnés / 562 km de réseau ≈ **23,77 abonnés/km***

*ILP : Indice Linéaire de Pertes en réseau (m^3/km/j) = **2,00 m^3/km/j en 2022** (CCPN)*

→ L'état de l'indice linéaire de perte est acceptable.

1.4 Indice de pertes par abonnés

Cet indicateur vient compléter l'indice linéaire de pertes en réseau précédent.
Celui-ci est plus pertinent lorsque l'on veut interpréter le niveau de pertes pour un service rural ou intermédiaire, c'est-à-dire lorsque la densité d'abonnés n'excède pas 45 abonnés par kilomètre de réseau.
Exprimer l'indice linéaire de pertes en fonction de la densité d'abonnés revient à rapporter le volume de pertes au nombre d'abonnés.

Indice de pertes par abonnés (IPA) (m^3/abonnés/j) = (pertes / nombre d'abonnés) / 365 :

	2018	2019	2020	2021	2022
IPA (m^3/abonnés/j)	0,07	0,07	0,09	0,085	**0,08**

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2022, le référentiel suivant est utilisé :

Niveau de pertes faible	IPA ≤ 0,08
Niveau de pertes modéré	**0,08 < IPA ≤ 0,15**
Niveau de pertes élevé	0,15 < IPA ≤ 0,29
Niveau de pertes très élevé	0,29 < IPA

→ Le niveau de pertes par abonnés est **modéré** pour l'exercice 2022.

1.5 Indice linéaire de consommation en réseau

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.
Il s'agit du ratio entre le volume consommé autorisé auquel est ajouté le volume exporté, et le linéaire de réseau, hors branchements.

Indice linéaire de consommation en réseau (ILC) (m^3/km/j) = [(consommations comptabilisées + consommations sans comptage estimées + volumes de service + exportations) / longueur du réseau hors branchements] / 365 /

	2018	2019	2020	2021	2022
ILC (m^3/km/j)	6.64	6.82	7,11	7,03	**7,02**

NB : pour le calcul de cet indice, seuls les volumes comptabilisés et exportés sont à renseigner obligatoirement. Dans le tableau ci-dessus, tous les volumes indiqués dans la formule de calcul sont pris en compte.

Les articles D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs niveaux de seuils du rendement de réseau de distribution à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement (majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ») :

- Seuil n°1 : rendement de distribution ≥ 85 %
- Seuil n°2 : rendement de distribution ≥ 65 + 0,2 x ILC

Si le seuil n°1 n'est pas atteint, le seuil n°2 doit l'être.

Pour l'exercice 2022, avec un **rendement de 77.93% :**

- Seuil n°1 : non atteint car inférieur à 85 %
- Seuil n°2 : atteint car supérieur à 65 + 0.2 x 7.02 = **66.404 %**

L'indice linéaire de consommation obtenu pour l'exercice 2021 permet donc de valider la **conformité du rendement de distribution du réseau vis-à-vis du décret du 27 janvier 2012**.
NB : si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m^3/an, la valeur du terme fixe « 65 » est remplacée par la valeur « 70 » pour le calcul du seuil n°2.

1.6 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.
Une coupure d'eau est une interruption de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entrainent pas l'interruption totale de la fourniture). Les coupures d'eau non programmées correspondent donc principalement aux casses sur les branchements ou les canalisations

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés) = (nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) * 1000. :

	2018	2019	2020	2021	2022
	CCPN	CCPN	CCPN	CCPN	CCPN
Nombre de casses sur branchement	25	24	13	14	**19**
Nombre de casses sur canalisation	70	75	58	60	**76**
Total	95	99	71	74	**95**
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	7.6	7.7	7.7	7,7	6,80

Pour l'**exercice 2022,** on dénombre donc **95 interruptions d'eau non programmées,** celles-ci sont réparties comme suit :

- **19 casses sur branchement**
- **76 casses sur canalisation**

L'*annexe 3* du présent rapport dresse un bilan détaillé de la localisation de ces fuites.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des fuites de l'année 2022 par commune :

COMMUNES	NOMBRE DE FUITES 2019	NOMBRE DE FUITES 2020	NOMBRE DE FUITES 2021	NOMBRE DE FUITES 2022
ANGAIS	1	4	1	**5**
ARBEOST	4	1	1	**0**
ARROS-DE-NAY	3	8	3	**2**
ARTHEZ-D'ASSON	2	5	5	**6**
ASSON	9	17	11	**9**
BALIROS	2			**1**
BAUDREIX	1	1		**0**
BENEJACQ	8	5	6	**6**
BEUSTE	9		2	**1**
BOEIL-BEZING	2	2	4	**1**
BORDERES	1		3	**3**
BORDES	5	1	2	**2**
BOURDETTES				**4**
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	13	6	11	**12**
COARRAZE	7	3	8	**7**
HT DE BOSDARROS		2	5	**3**
FERRIERES	1		2	**3**
IGON	2	1		**4**
LAGOS	1		1	**2**
LESTELLE-BETHARRAM	5	4	1	**1**
MIREPEIX	11	6	4	**4**
MONTAUT	4	1	1	**10**
NAY	7	3	2	**5**
PARDIES PIETAT		1		**4**
SAINT-ABIT	1		1	**0**
TOTAL GENERAL	99	71	74	**95**

1.7 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. L'indice valorisé à 40 points ou plus, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
L'indice dont la valeur varie entre 0 et 120, est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N. (cf page tableau suivante) :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		**15 pts**	**15 pts**
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captages, stations de traitement, stations de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		**30 pts**	**30 pts**
VP.238[1]	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.239[4]	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 pts	100% 5 pts
VP.240[4]	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. ***Les points du paramètre VP.241 sont acquis si le paramètre VP.238 est validé (→ Oui).***	0 à 15 pts	100% 15 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		**75 pts**	**65 pts**
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI…) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts (car pas d'équipement)
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL		**120 pts**	**110/120**

[i1] 1[1] Les 10 points du paramètre VP.238 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)

- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.239 :

60%>VP.239 → 0 pt ; 60%≤VP.239<70% → 1 pt ; 70%≤VP.239<80% → 2 pts ; 0%≤VP.239<90% → 3 pts ; 90%≤VP.239<95% → 4 pts ; 95%≤VP.239 → 5 pts

- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.241 :

50%>VP.241 → 0 pt ; 50%≤VP.241<60% → 10 pt ; 60%≤VP.241<70% → 11 pt ; 70%≤VP.241<80% → 12 pts ; 80%≤VP.241<90% → 13 pts ; 90%≤VP.241<95% → 14 pts ; 95%≤VP.241 → 15 pts

1.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur vient compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.
Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%) = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) * 100

	2018	2019	2020	2021	**2022**
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (km)	5.25	5.56	4.12	4,25	**8,127**

→ Sur les 5 dernières années **(2018 à 2022)**, le linéaire de réseau renouvelé a été de **27.31 km**, soit un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de **0,97 % par an en moyenne.**

Le SEAPaN atteint donc son objectif qui est de maintenir un taux de renouvellement annuel autour de 1 % au minimum contre 0.6% en France (moyenne annuelle).

2 - Qualité de l'eau

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les mieux contrôlés.
Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.
Des prélèvements sont ainsi réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne d'une part les paramètres physico-chimiques, et d'autre part les paramètres microbiologiques.
La fréquence et le type de ces prélèvements sont fixés dans l'Arrêté du 21 janvier 2010 qui vient modifier l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.

Les paragraphes suivants établissent le bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'exercice 2020, pour chaque unité de distribution du territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay. Ces données sont issues du rapport transmis par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Les synthèses sur la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2022, pour chaque unité de distribution, sont jointes en ***Annexe 4*** du présent rapport.

NB : Dans ce qui suit les taux de conformité sont définis tels que : taux de conformité des prélèvements (%) = (nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année N) x 100.

2.1 Unité de distribution : Plaine de Nay

L'eau qui alimente l'unité de distribution de la Plaine de Nay provient de plusieurs captages :

- Les sources karstiques Aygue Blanque (commune de Louvie Juzon) et Aygue Nègre (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom (sources de montagne). Ces eaux sont rendues potable par un traitement simple de désinfection ;
- La prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom à Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection ;
- La source Loustau (La Mouscle) captée sur la commune de Montaut. L'eau subit un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2022 sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay. :

	Plaine de Nay			
Nature de l'analyse	**Nombre analyse**	**Nombre non conforme**	**% conformité**	
Bactériologique	48	0	100%	**Eau de bonne qualité bactériologique**
Physico-chimique	98	0	100%	**Eau de bonne qualité physico-chimique**

L'eau distribuée sur le réseau de la Plaine de Nay a été d'une qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique.

2.2 Unité de distribution : Nay Ouest

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Nay Ouest provient de plusieurs origines :

- Des sources karstiques Aygue Blanque (Louvie Juzon) et Aygue Nègre (Asson) ;
- De la prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom (Arthez d'Asson) ;

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2022 sur l'unité de distribution de Nay Ouest. :

	Nay Ouest			
Nature de l'analyse	**Nombre analyse**	**Nombre non conforme**	**% conformité**	
Bactériologique	43	0	100%	**Eau de bonne qualité bactériologique**
Physico-chimique	86	0	100%	**Eau de bonne qualité physico-chimique**

L'eau distribuée sur le réseau de Nay Ouest a été d'une qualité bactériologique satisfaisate et de bonne qualité physico-chimique.

2.3 Unité de distribution : Bordes-Angaïs

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Bordes-Angaïs provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2022 sur l'unité de distribution de Bordes-Angaïs :

	Bordes-Angaïs			
Nature de l'analyse	**Nombre analyse**	**Nombre non conforme**	**% conformité**	
Bactériologique	23	0	100%	**Eau de bonne qualité bactériologique**
Physico-chimique	46	0	100%	**Eau de bonne qualité physico-chimique.**

2.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur est demandé en application du décret n° 2007-675 de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Celui-ci donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.
Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% → aucune action
20% → études environnementales et hydrogéologiques en cours
40% → avis de l'hydrogéologue rendu
50 % → dossier déposé en préfecture
60% → arrêté préfectoral
80% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indicateur est ici déterminé pour le captage de la source Loustau (La Mouscle) sur la commune de Montaut. L'évolution de cet indice depuis l'exercice 2015 figure dans le tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	**2022**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80%	80%	80%	80%	80%

3 - Consommation énergétique

Le tableau ci-dessous dresse, depuis l'exercice 2018, le bilan de la consommation énergétique des stations d'une puissance supérieure ou égale kW :

Station	2018 (kWh)	2019 (kWh)	2020 (kWh)	2021 (kWh)	**2022 (kWh)**
Réservoir partiteur de Nay	113	113	34	33	122
Réservoir partiteur d'Arthez d'Asson	65	-49	73	61	119
Réservoir Coumes Poste de re-Chloration	4 258	132	1 215	388	2 612
Réservoir Asson Capbern	-1 031	52	0	0	0
Réservoir Coarraze Haut Service	7	0	0	1	33
Réservoir Sarramayou	28	15	39	43	24
Chloration Mouscle	6 366	5 797	4 750	4 708	7 968
Réservoir Lesttelle	2 790	1 689	460	343	741
Station de pompage Lestelle	8 739	15 008 HC 29 096 HP	71 187	62 878	139 804
Captage traitement BOURDAS FERRIERES		22	137	64	352
Réservoir de Nay				69	
ARBEOST RESERVOIR COL DE LA SERRE				4 011	6 129
ARBEOST traitement Bourinquets					9 311
TOTAL	21 335	51 872	77 895	72 599	**167 215**

Renouvellement du réseau d'eau potable à Nay

Les produits de traitement
La source de production d'eau potable de La Mouscle nécessite la consommation de chlore indiquée dans le tableau suivant :

		Source de La Mouscle	Réservoir Coumes (kg)	Désinfection ARBEOST (1 galet de chlore / réservoir / mois)	Désinfection FERRIERES (injection Javel liquide)	Puit Lestelle-Bétharram
2018	Production (m^3)	349 548	Poste de rechloration	29 257	17 284	
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18		
	Javel (kg)				78	
2019	Production (m^3)	374 277	Poste de rechloration	25 447	19 306	210 874
	Conso de chlore (kg)	199.6		18		149.7
	Javel (kg)				78	
2020	Production (m^3)	385 794	Poste de rechloration	156 755	22 175	281 118
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18		199,6
	Javel (kg)					
2021	Production (m^3)	391 886	Poste de rechloration	12 299	26 736	292 605
	Conso de chlore (kg)	199.6		10	1	199,6
	Javel (L)			40	40	
2022	**Production (m^3)**	359 402	Poste de rechloration	10 108	33 454	281 806
	Conso de chlore (kg)	199.6		10	1	199.6
	Javel (L)					

Un suivi régulier des traitement est effectué :
- contrôle bi-hebdomadaire
- adaptation des fréquences de contrôle en fonction de la météo (forte pluie, orage…).

V. INDICATEURS FINANCIERS

1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2022

L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N. Pour l'année 2022 les tarifs sont les suivants :

		Tarif général	Commune de Lestelle Betharram	Commune de Ferrières	Commune d'Arbéost
Délibération du 22/11/2021	Part Fixe	**70€ HT/an** soit 35€HT/semestre	**62€ HT/an** soit 31€HT/semestre	**62€ HT/an** soit 31€HT/semestre	**62€ HT/an** soit 31€HT/semestre
	Part variable	1,25€ HT/m3	1,14€ HT/m3	1,03€ HT/m3	1,08€ HT/m3 (Etable et Fromagerie : 0,80€ HT/m3)

Le service est assujetti à la TVA.

2 - Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % de l'année N-1).

➢ *Redevance de pollution domestique par commune :*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m3, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.
L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. On y ajoute ceux facturés aux abonnés non domestiques, s'ils ne sont pas directement redevables de l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique. Peuvent s'y ajouter aussi les volumes d'eau ne provenant pas de la distribution publique s'ils sont soumis à redevance communale d'assainissement tels que les puits privés munis de dispositifs de comptage. L'annexe 2 de la circulaire n°6/DE du 15 février 2008 récapitule les dispositions applicables selon l'activité de l'abonné et/ou la nature du branchement au réseau d'eau potable.

Pour l'année 2022 cette redevance est constante et donc identique à la valeur de 2019 soit 0.33€ HT/m^3 et elle est la même pour toutes les communes du service.

3 - Le prix de l'eau

3.1 *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janv. 2018	1er janv. 2019	1er janv. 2020	1er janv. 2021	**1er janv. 2022**	Variation 2022/2021
		SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	**SEAPaN**	SEAPaN
		NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	**NO et PDN**	NO et PDN
Part de l'exploitant Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire						
Part proportionnelle (€ HT/m³)	le m³						
Part de la collectivité Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	73	70	70	70	**70**	0
Part proportionnelle (€ HT/m³)	le m³	1,05	1,05	1,05	1,05	**1,25**	18%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m³)	0.10	0,10	0,10	0,10	**0,10**	0
	Redevance lutte contre la pollution (€/m³)	0.33	0,33	0,33	0,33	**0,33**	0
	TVA (%)	5,50	5,50	5,50	5,50	**5,50**	

3.2 *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janv. 2018	1er janv. 2019	1er janv. 2020	1er janv. 2021	**1er janv. 2022**	**Variation 2021/2022**	
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	**SEAPaN**	**SEAPaN**	
	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	**(€ HT)**	**€**	**%**
Collectivité	199	196	196	196	**220**	**24**	**12,2**
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12	12	12	12	**12**	**0**	**0**
Redevance lutte contre la pollution	39.6	39,6	39,6	39,6	**39,6**	**0**	**0**
TVA	13.783	13,63	13,63	13,63	**14,94**	**1,31**	**9,6**
Total (€ TTC)	264.38	261,23	261,23	261,23	**286,54**	**25,31**	**9,7**

Prix théorique TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2022 : 2,39 €/m³

Répartition au 1er janvier 2022 :

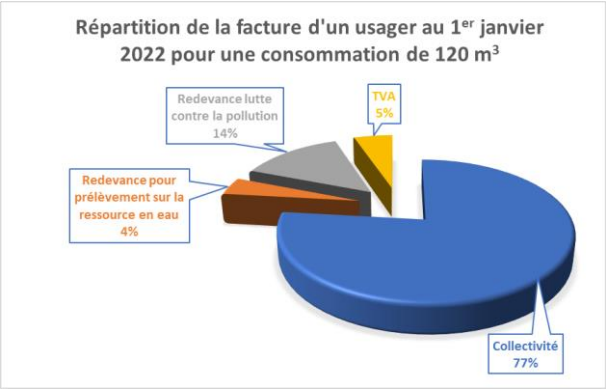

En Annexe 5, est joint un exemple type de facture pour une consommation moyenne de 120 m³ avec le détail du prix de l'eau applicable pour l'exercice 2022.

Comparatif **2022** de la tarification **EAU POTABLE** des collectivités de la région :

Tarifs de l'eau potable, appliquables en 2022 (au 01/04/22), hors redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

	Parts fixes et variables :						TOTAL AEP : (hors redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)				Principales caractéristiques (2020-2021) :			
Collectivités :	***Abon. Collec.***	***Abon. délégat.***	**Total abon. annuel**	***Conso Collec.***	***Conso 0-60 délégat.***	***Conso > 60 m3 délégat.***	*Total HT 60 m³*	*Total HT 120 m³*	***€ HT/m³ (120 m³)***	*€ TTC/m³ (120 m³)*	Linéaire réseau en Km(2)	Taux de renouv. 2016-2020	Nombre abonnés actifs	Population desservie estimée
SMEP région de Jurançon	0,00	25,04	**25,04**	0,6900	0,2641	0,4711	82,29	151,95	**1,27**	1,34	**827**	**1,08%**	**32 477**	**70 750**
SEA des 3 Cantons	37,00	26,64	**63,64**	0,9650	0,5837	0,5837	156,56	249,48	**2,08**	2,19	**505**	**0,92%**	**6 770**	**14 000**
CdA Pau Béarn Pyrénées (Pau)	21,00		**21,00**	1,1500			90,00	159,00	**1,33**	1,40	**320**	**1,30 %**	**16 179**	**77 130**
SIAEP région de Lescar	0,00	29,78	**29,78**	0,6275	0,6305	0,6305	105,26	180,74	**1,51**	1,59	**198**	**0.81 %(1)**	**6 822**	**16 033(1)**
Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Gave et Baïse(3)	26,00	39,64	**65,64**	1,4400	0,4036	0,4870	176,25	291,87	**2,43**	2,57	**916**	**1,01%**	**14 563**	**30 000(1)**
CdC Pays de Nay	70,00	0,00	**70,00**	1,2500	0,0000	0,0000	145,00	220,00	**1,83**	1,93	**567**	**1,01 %**	**12 731**	**28 500**
SEA Béarn-Bigorre (vallée de l'Ousse)	29,30	45,32	**74,62**	0,3200	0,9500	0,9500	150,82	227,02	**1,89**	2,00	**1 090**	**0,81%**	**15 369**	**32 000**
SIAEP Luy - Gabas - Lées(4) ***Secteur Luy Gabas***	30,98	24,97	**55,95**	0,6631	0,7753	0,7753	142,25	228,56	**1,90**	2,01	**1 096**	**1,17%**	**15 082**	**33 705**
SIAEP Luy - Gabas - Lées(4) ***Secteur Garlin***	20,85	35,10	**55,95**	0,5173	0,9211	0,9211								

(1) : caractéristique non modifiée ou non réactualisée.

(2) : linéaire de réseaux hors branchements.

(3) : "Conso 0-60 délégataire" basée sur la moyenne pondérée des tarifs contractuels pour les tranches 0-25 m³ et 26-500 m³.

(4) : tarification moyenne appliquée sur le territoire de "Luy et Gabas" d'une part, et de "Garlin" d'autre part.

4 - Budget du Service 2022

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 3 avril 2022 :

SECTION D'EXPLOITATION

Chap.	Dépenses (€)	
11	Charges à caractère général	1 020 500
12	Charges de personnel	492 000
65	Autres charges de gestion courante	51 000
14	Attenuation de produits	677 000
Total des dépenses de gestion des services		**2 240 500**
66	Charges financières	64 600
67	Charges exceptionnelles	12 000
22	Dépenses imprévues	77 000
Total des dépenses réelles d'exploitation		**153 600**
23	Virement à la section d'investissement	1 817 575
42	Opération d'ordre de transfert entre section	600 000
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**2 417 575**
TOTAL		**4 811 675**
Résultat reporté ou anticipé		**-**
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		**4 811 675**

Chap.	Recettes (€)	
70	Autres produits de gestion courante	3 734 450
75	Autres produits	2 110
13	Atténuation de charges	4 820
Total des recettes de gestion des services		**3 741 380**
Total des recettes réelles d'exploitation		**3 741 380**
42	Opération d'ordre de transfert entre section	91 240
Total des recettes d'ordre d'exploitation		**97 000**
TOTAL		**3 838 380**
Résultat reporté ou anticipé		**973 295**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		**4 811 675**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses (€)	
23	Opérations d'équipements	5 014 818
Total des dépenses d'équipement		**5 014 818**
16	Emprunts et dettes assimilés	323 580
20	Dépenses imprévues	25 000
20	Immobilisations incorporelles	58 500
21	Immobilisations corporelles	139 000
Total des dépenses financières et op compte tiers		**546 080**
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 560 898**
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	91 240
41	Opérations patrimoniales	410 870
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**502 110**
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		**-**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		**6 063 008**

Chap.	Recettes (€)	
13	Subventions d'investissement reçues	503 000
16	Emprunts et dettes assimilés	1 300 000
1068	Réserves	1 183 145
Total des recettes réelles d'investissement		**2 986 145**
21	Virement de la section de fonctionnement	1 817 575
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	600 000
41	Opérations patrimoniales	410 870
Total des recettes d'ordre d'investissement		**2 828 445**
TOTAL		**5 814 590**
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		**248 418**
TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		**6 063 008**

- ***Recettes de la collectivité***

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité suite au passage en régie du service eau potable depuis 2018 :

Recettes de vente d'eau € HT	2018	2019	2020	2021	**2022**
Recettes de vente d'eau domestiques	2 246 692	2 293 657	2 357 670	2 423 532	2 662 184
dont abonnements	887 677	892 565	911 387	915 620	976 000
Régularisations des ventes d'eau (+/-)					
Total vente d'eau € HT	2 246 692	2 293 657	2 357 670	2 423 532	**2 662 184**
Autres recettes					
Autres prestations aux abonnés	38 379	34 120	30 667	30 437	43 695
Recettes de raccordement	151 132	111 083	137 615	216 075	166 080
Total recettes € HT	2 436 203	2 438 860	2 525 952	2 670 044	**2 871 959**

5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2022 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2022 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
5 104 627 €	3 835 800 €	530 500 €	79 000 €	451 500 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.
Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Durée d'extinction de la dette (années) = encours de la dette contractée par la collectivité pour financer le service eau potable / épargne brute annuelle. :

Données arrêtées au 31 décembre 2022	
Encours de la dette contractée	**3 835 800 €**
Recettes réelles de fonctionnement = 3 797 000 € HT	
Dépenses réelles de fonctionnement = 2 471 000 € HT	
Epargne brute annuelle	**1 326 000 €**
Durée d'extinction de la dette	**3,4 ans**

Pour l'exercice 2022, on obtient un très bon ratio d'extinction de la dette, en effet il est inférieur à 8 ans. En d'autres termes, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait un peu moins de 3,6 ans pour se désendetter.

6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2022 s'élèvent à **532 182.15 €.**
Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2022 à **85 192.33 €**.

7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Cet indicateur du taux d'impayés traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service.

Le montant des impayés en **2022** s'élève à **393 253,39€ TTC** (redevances eau et assainissement confondues depuis 2016). Ce montant englobe les listes admissions en non valeur et les créances éteintes que la collectivité n'a pas acté. Environ **25 000 € TTC** ont été mandatés en non valeur et créances éteintes depuis 2016.

Pour l'année 2022, le trésorier a proposé des listes de dossiers de créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Le tableau, ci-dessous, retranscrit les montants que la collectivité a acté :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2018	-	3 295.63 €
Année 2019	-	3 077.10 €
Année 2020	-	-
Année 2021	5 069,41 €	505,17 €
Année 2022	-	4 011,93 €

8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fond de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils départementaux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (€HT/m^3) = (montants des abandons de créance + montants des versements à un fond de solidarité) / (volume consommé comptabilisé domestique + non domestique)

- 2022 : 23 demandes ont été déposées. Le Département a versé, au titre du FSL, un montant global de 6 880.45€.

VI. BILAN RELATION CLIENTELE

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a la compétence Eau et Assainissement.
La relation clientèle, avec un service public de proximité, a donc été gérée en direct.

Cette gestion prend en compte :

- La relation clientèle au quotidien avec les prises d'abonnement et les résiliations ainsi que les demandes de mensualisations,
- La programmation des interventions clientèles,
- La mise à jour des tournées de relève,
- La gestion des anomalies de relève avec envoi des courriers de surconsommation,
- La facturation, résiliations tous les mois, trimestrialisés, facture estimative en avril et facture réelle en novembre.

La tableau ci-dessous, dresse un bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2022.

INTERVENTIONS CLIENTELES	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Campagne renouvellement compteur		511	710	554	366
Casse branchement	2	3	2	2	8
Changement de compteur	903	365	288	222	417
Changement Niche	7	-	1	1	1
Changement robinet avant compteur	15	8	3	1	
Compteur bloqué	22	14	17	2	4
Compteur cassé		3	-		1
Demandes diverses	37	30	62	3	
Déplacement compteur	12	29	36	44	34
Dépose du compteur	3	9	6	10	7
Dysfonctionnement tête	81	17		-	
Eau mauvais gout/sale	23	28	39	6	4
Fermeture branchement + relève du compteur	348	323	218	195	206
Fuite après compteur	43	66	80	87	62
Fuite avant compteur	146	95	97	134	99
Fuite avant et après compteur	11	8	3	24	74
Fuite joint après compteur	4	8	3	-	-
Fuite réseau	4	6	5	4	7
Fuite robinet	15	8	5	2	-
Fuite sans précision de localisation	20	17	9	2	-
Manque de pression/manque d'eau	45	91	65	54	46
Mise en conformité	12	47	135	127	127
Niche pleine d'eau	52	46	50	4	1
Ouverture branchement + relève du compteur	295	265	256	187	212
Pose compteur					186
Relève index	396	238	199	163	151
Reparamétrage Compteur	5	-	-	-	-
Robinet défectueux	8	86	12	5	-
Vérification branchement/compteur	129	129	66	45	6
Vérification compteur/tête	82	37	2	1	65
Vérification déconnexion puit	2	-	1	-	-
Vérification présence dysconnecteur	6	5		-	-
Vérification réparation fuite	9	4	2	8	2
TOTAL	**2 737**	**2 496**	**2 372**	**1 887**	**2 086**

1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés

En eau potable :

	Nombre de demandes	Volumes en m3
Année 2018	90	36 975
Année 2019	107	47 787
Année 2020	154	52 006
Année 2021	177	33 020
Année 2022	171	37 129

2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensu et prvt) et les trimestrialisés

Au 31 décembre 2022, le nombre de mensualisés atteint 7281, contre 6984 en 2021, 6549 en 2020, 6 028 en 2019, 5 541 en 2018, 4 743 en 2017 et 3 930 en 2016.
Le nombre de trimestrialisés est de 84 (compteurs relevés et facturés au trimestre).

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la facturation :

FACTURATION PRODUITE	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Rôles émis	85	78	86	73	**66**
Factures estimatives sur l'année	6 193	6 305	5883	5 655	**5 452**
Factures réelles sur l'année	11 836	12 021	12 367	12 352	**12 675**
Factures fin de contrat	832	926	807	885	**850**
Factures de dégrèvement	163	155	193	105	**149**
Factures réelles rectifiées	95	27	-	-	**48**
Nombre d'usagers mensualisés	5 541	6 028	6 549	6 984	**7 281**
Nombre d'usagers prélevés à échéance	1 684	1 614	1 783	1 815	**1 941**
Factures trimestriel	419	419	323	324	**324**

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'EAU

1- Travaux 2022

L'inventaire des travaux réalisés (en cours, achevés ou démarrés) au cours de l'exercice 2022, sur le réseau d'eau potable et sur les différents ouvrages, est établi en Annexe 7 du présent rapport.

2- Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages

La liste des opérations d'entretien effectuées sur le réseau d'eau potable et sur les ouvrages, au cours de l'année 2022 est présentée en annexe 8 du présent rapport.

VIII. SYNTHESE

	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes SEAPaN (Hors Arbéost, Ferrières et Lestelle village)						
Volumes produits	m^3	378 553	352 758	619 953	632 032	**559 066**
Volumes importés		1 367 957	1 415 112	1 243 823	1 212 040	**1 288 549**
Volumes exportés		-	-		-	**245**
Volumes total mis en distribution		1 746 510	1 767 870	1 863 776	1 843 102	**1 848 860**
Volumes total vendus aux abonnés		1 281 222	1 300 080	1 404 509	1 377 392	**1 384 830**
Rendements SEAPaN						
Rendement primaire	%	75,99	76,24	75,36	75,36	**74,9**
Rendement grenelle		79,20	79,41	78,36	78,36	**77,93**
Rendement global du réseau de distribution		79,20	79,40	78,36	78,36	**77,95**
Abonnés/Branchements						
Nombre abonnés		12 478	12 884	12 928	13 203	**13 358**
Conso moy/abonnés		103	102	104	102	**101**
Branchements		12 263	12 447	12 686	12 712	**13 051**
Conso/brcht < 150 m^3	m^3/brcht	63,00	65,00	73,00	67	**65**
Conso/brcht > 150 m^3		395,00	385,00	344,00	365	**376**
Indices						
Indice linéaire des volumes non comptés	(m^3/km/j) /année	1,84	1,80	2,23	2,27	**2,45**
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m^3/abonnés/ j	1,57	1,76	1,96	2	**2**
Indice de pertes par abonnés (IPA)		0,07	0,07	0,09	0,085	**0,08**
Indice linéaire de consommation en réseau (ILC)	m^3/km/j	6,64	6,82	7,11	7,03	**7,02**
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	7,60	7,70	5,90	7,70	**6,80**
Recettes/Prix/Dépenses						
Recette de la collectivité	€	2 246 692 (vente eau)	2 293 657	2 357 670	2 423 532	**2 662 184**
Recette de l'exploitant						
Prix TTC du m^3 pour un usager consommant 120 m^3	€/m^3	2.20	2,18	2,18	2,18	**2,39**
Travaux						
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice	km	5.25	5,567	4,129	4,254	**8,127**
Linéaire réseau		586	563,66	562	558	**562**
Branchements	/	285	160	120	98	**82**
Coût total travaux	€ HT	1 257 000	994 381	862 179	911 036	**980 999**

IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2023

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le service pour améliorer le fonctionnement du système d'eau potable. Les objectifs pour l'année 2022 se déclinent de la façon suivante :

1 - Travaux et contrôles

⇒ **SÉCURISATION :**

- Réservoirs à réhabiliter : Sarramayou et Arros de Nay (2023).

⇒ **RENOUVELLEMENT :**

- 6 kilomètres de réseau vont être renouvelés, soit 1 % du linéaire total,
- 200 branchements seront renouvelés, soit environ 1.7 % du nombre de branchements total en fonction des priorités définées par la gestion patrimoniale.

⇒ **COMPTEURS et TELE-RELÈVE :**

- Renouvellement de 4 000 compteurs sur les 4 prochains exercices (2023 à 2026).

3- Études et prospectives

⇒ Actualisation du schéma directeur d'eau potable avec révision de la gestion patrimoniale,

⇒ Mise en place et suivi du PGSSE (plan de gestion de la sécurité et de la surveillance de l'eau).

4- Fonctionnement du service

⇒ **Communication/Echange :** Développement du module I-Client, passage à Oméga Web.

Ambassadeur de l'eau : mise en place d'une politique de sobriété auprès des abonnés (particuliers, agriculteurs, inustriels).

X. ANNEXE

Annexe 1 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune

DATE	CATEGORIE	COMMUNE	ADRESSE
02/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BENEJACQ	RUE DES BRUYERES
03/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BOURDETTES	RIU DE LANNE
12/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MIREPEIX	RTE DE LOURDES
13/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MIREPEIX	LA BAREILLE
13/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ARTHEZ DASSON	chemin garrenot
14/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	PARDIES PIETAT	CHEMIN DES BARTHES
14/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	IGON	rue de l ermitage
20/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	COARRAZE	RESERVOIR SARGALLIOUSE
25/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BENEJACQ	RUE GEORGESCLEMENCEAU
26/01/2022	Réparation fuite sans terrassemen	IGON	RUE DE L ERMITAGE
27/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	RTE DU ZOO
27/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BRUGES	RUE DES ARTIGOTS
28/01/2022	Reparation fuite avec terrassemen	HAUT DE BOSDARROS	RTE DE LYS (chez albert l angle)
02/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	chem du rumedia+aoules a arthez
02/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ARTHEZ DASSON	chem du rumedia+aoules a arthez
05/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BALIROS	CHEMIN DE ROUNDADE
07/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	RUE DES PYRENEES
13/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	CAPBIS	
15/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	CHEMIN DE CANTOU
16/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	CHEMIN DE CANTAU
17/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	RUE DES PYRENEES+ CHEMIN CANTOU
18/02/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BENEJACQ	RUE DU TOURMALET
02/03/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	cheminbetpoue+chemin molinere
02/03/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BRUGES	cheminbetpoue+chemin molinere
09/03/2022	Reparation fuite avec terrassemen	HAUT DE BOSDARROS	en dessous revervoir coumes
10/03/2022	Reparation fuite avec terrassemen	NAY	partiteur de nay
16/03/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BENEJACQ	rue du tourmalet
06/04/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	RTE DU SOULOR
06/04/2022	Reparation fuite avec terrassemen	NAY	RUE GAMBETTA
12/04/2022	Reparation fuite avec terrassemen	COARRAZE	RUE DES TISSERRAND
13/04/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BORDERES	RUE TRAVERSIERES
28/04/2022	Reparation fuite avec terrassemen	COARRAZE	RUE DES JUISTICES
29/04/2022	Reparation fuite avec terrassemen	COARRAZE	CHEMIN SARGAILLOUSE
09/05/2022	Reparation casse par un tiers	IGON	rd lestelle
12/05/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ARROS DE NAY	
12/05/2022	Reparation fuite avec terrassemen	COARRAZE	
13/05/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BORDERES	rue du pres du roy
13/05/2022	Reparation casse par un tiers	MONTAUT	RTE ST HILAIRE
13/05/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	RTE ST HILAIRE
15/05/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BOEIL-BEZING	9 rue de la gare
17/05/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BORDERES	rue du pres du roy
18/05/2022	Reparation casse par un tiers	LAGOS	rte de mirepeix
20/05/2022	Reparation casse par un tiers	PARDIES PIETAT	25 chemin des bartheS
23/05/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MIREPEIX	22 RUE CAMI BIELH
01/06/2022	Reparation casse par un tiers	FERRIERES	rte du soulor
14/06/2022	Reparation fuite avec terrassemen	CAPBIS	rte de la montagne
22/06/2022	Reparation casse par un tiers	LAGOS	rte de mirepeix
23/06/2022	Reparation casse par un tiers	BENEJACQ	RUE DU TOURMALET
29/06/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ANGAIS	RUE DES MARRONIERS
05/07/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ANGAIS	RUE DES MARRONNIERS
05/07/2022	Reparation fuite avec terrassemen	LESTELLE	CHAMPS EN DESSSOUS RESERVOIR R12
11/07/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	QUARTIER LASCRABES
12/07/2022	Reparation fuite avec terrassemen	CAPBIS	chemin de st jacque
25/07/2022	Reparation fuite avec terrassemen	COARRAZE	QUATIER HLM
26/07/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	RTE ST VINCENT
26/07/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BENEJACQ	9 rue henri iv
03/08/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ANGAIS	rue porte neuve et rue d ossau
13/08/2022	Reparation fuite avec terrassemen	CAPBIS	d335
15/08/2022	Reparation fuite avec terrassemen	CAPBIS	d335
26/08/2022	Reparation fuite avec terrassemen	PARDIES PIETAT	rue bergerau
30/08/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ARTHEZ DASSON	rte du soulor
31/08/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ARTHEZ DASSON	rte du soulor
02/09/2022	Reparation fuite avec terrassemen	CAPBIS	
02/09/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BRUGES	CHEMIN HOURTANE
02/09/2022	Reparation casse par un tiers	ARTHEZ DASSON	CHEMIN DE LA MONTAGNE
06/09/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ARROS DE NAY	D387 LABASSERE
08/09/2022	Reparation casse par un tiers	ARTHEZ D ASSON	RTE SERRE MARINE
09/09/2022	Reparation casse par un tiers	BOURDETTES	CHEMIN DE L EGLISE
13/09/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	CHEMIN BENGUES
20/09/2022	Reparation fuite avec terrassemen	CAPBIS	CHEMIN DE ST JACQUES
21/09/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ANGAIS	RUE DES PYRENEES
30/09/2022	Reparation casse par un tiers	BOURDETTES	RUE DE NAVARRE
06/10/2022	Reparation casse par un tiers	IGON	d937 vres lestelle
12/10/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	chemin bathore
13/10/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	chemin bélile
13/10/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BOURDETTES	rue bergerou
13/10/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ASSON	rte du calvaire
26/10/2022	Reparation fuite avec terrassemen	NAY	place marcadieu
27/10/2022	Reparation casse par un tiers	BORDES	rue du casterra
11/11/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	CHEMIN CANTOU
16/11/2022	Reparation fuite avec terrassemen	NAY	RTE DE LYS
17/11/2022	Reparation fuite avec terrassemen	NAY	RTE DE LYS
18/11/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BRUGES	RUE CORPS FRANC POMIES
29/11/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	RTE DE MONTAUT
30/11/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MONTAUT	RTE DE MONTAUT
02/12/2022	Reparation casse par un tiers	FERRIERES	RTE DU SOULOR
02/12/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BRUGES	RUE CORPS FRANC POMIES
05/12/2022	Reparation fuite avec terrassemen	COARRAZE	rue henri 4
06/12/2022	Reparation fuite avec terrassemen	FERRIERES	RTE DU SOULOR
07/12/2022	Reparation fuite avec terrassemen	MIREPEIX	RUE DE LOURDES
08/12/2022	Reparation fuite avec terrassemen	HAUT DE BOSDARROS	RTE DE LYS
10/12/2022	Reparation fuite avec terrassemen	BEUSTE	RUE DU PRES DU ROY
12/12/2022	Reparation casse par un tiers	BORDES	RUE DE L EGALITE
14/12/2022	Réparation fuite sans terrassemen	PARDIES PIETAT	CHEMIN DES BARTHES
15/12/2022	Reparation fuite avec terrassemen	ANGAIS	LOT NEOUVIELLE

Annexe 2 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

PLAINE DE NAY

Synthèse de l'année 2021

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

0590

000470

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Cette synthèse prend en compte les résultats des 48 analyses bactériologiques et 98 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente le réseau de la PLAINE de NAY provient des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom, elles sont rendues potables par un traitement simple de désinfection, de la prise d'eau dans la rivière OUZOM à Artbez d'Asson, elle est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, de la source LOUSTAU captée sur la commune de Montaut, elle subit un traitement simple de désinfection, d'un puits en nappe phréatique situé à proximité du Gave de Pau, sur la commune de Lestelle Bétharram, l'eau subit un traitement simple de désinfection. Les installations de production des Aygues et de l'Ouzom sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Celles de la Mouscle et le réseau de distribution sont exploités par la communauté de communes du Pays de Nay.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire.
Valeur maximale relevée : 4,59 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,94 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,05 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996
Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr
ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 – Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

NAY OUEST

Synthèse de l'année 2021

0590

000478

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 analyses bactériologiques et 86 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées
à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de Nay-Ouest provient, d'une part, des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson), ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection et d'autre part, de la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, l'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection. L'ensemble des installations de production d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire.
Valeur maximale relevée : 2,97 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,93 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,03 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996
Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr
ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 – Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

BORDES ANGAIS

Synthèse de l'année 2021

0590

003405

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 46 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente le réseau de Bordes Angais provient de 3 forages réalisés à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection. Les installations de production sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire.
Valeur maximale relevée : 3,51 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,42 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,07 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 – Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

LESTELLE BETHARRAM

Synthèse de l'année 2021

0590

000405

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 analyses bactériologiques et 8 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente la commune de Lestelle Bétharram provient d'un puits en nappe phréatique situé à proximité du Gave de Pau, sur la commune. L'eau est distribuée après avoir subi un traitement simple de désinfection.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Elements provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.
Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire.
Valeur maximale relevée : 6,33 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 15,50 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,09 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 – Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Gestionnaire : **Com.Com.Du Pays De Nay**

Réseau : **Arbeost Village** (065000468)

Conclusion sanitaire

2021

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.
La présence de bactéries d'origine environnementale sans risque sanitaire nécessite une surveillance et un entretien accrus des installations.
La procédure d'autorisation du (ou des) captages(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés — Détails des résultats

Bactériologie *(Limite de qualité : 0 UFC/100mL)*

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates *(Limite de qualité : 50 mg/L)*

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 2,1 mg/L
Concentration maximale : 2,1 mg/L

Pesticides *(Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)*

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium *(Référence de qualité : 200 µg/L)*

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté *(Pas de limite de qualité)*

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 22,2 °f
Concentration maximale : 22,2 °f

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REFFYE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11338
65013 TARBES Cedex 9
www.occitanie.ars.sante.fr

Gestionnaire : **Com.Com.Du Pays De Nay**

Réseau : **Arbeost Bourinquet** (065000469)

Conclusion sanitaire

2021

Eau ponctuellement non conforme aux limites de qualité règlementaires, la bactériologie doit être surveillée.
La procédure d'autorisation du (ou des) captages(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés — Détails des résultats

Bactériologie *(Limite de qualité : 0 UFC/100mL)*

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau présentant une non conformité bactériologique ponctuelle.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 1

Nitrates *(Limite de qualité : 50 mg/L)*

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 3,9 mg/L
Concentration maximale : 3,9 mg/L

Pesticides *(Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)*

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium *(Référence de qualité : 200 µg/L)*

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté *(Pas de limite de qualité)*

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 21,8 °f
Concentration maximale : 21,8 °f

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REPYYE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11338
65013 TARBES Cedex 9
www.occitanie.ars.sante.fr

Gestionnaire : **Com.Com.Du Pays De Nay**

Réseau : **Ferrieres** (065000590)

Conclusion sanitaire

2021

Eau de bonne qualité.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés — Détails des résultats

Bactériologie *(Limite de qualité : 0 UFC/100mL)*

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 6
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates *(Limite de qualité : 50 mg/L)*

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 1,6 mg/L
Concentration maximale : 1,8 mg/L

Pesticides *(Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)*

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium *(Référence de qualité : 200 µg/L)*

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté *(Pas de limite de qualité)*

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 12 °f
Concentration maximale : 12 °f

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REPYTE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11338
65013 TARBES Cedex 9
www.occitanie.ars.sante.fr

Gestionnaire : **Com.Com.Du Pays De Nay**

Réseau : **Arbeost Curebere** (065000891)

Conclusion sanitaire

2021

Eau de bonne qualité.
Des actions doivent être mises en place par l'exploitant afin de garantir la qualité de l'eau desservie (traitement, dilution, protection de la ressource...).

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés — Détails des résultats

Bactériologie *(Limite de qualité : 0 UFC/100mL)*

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates *(Limite de qualité : 50 mg/L)*

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 0,8 mg/L
Concentration maximale : 0,8 mg/L

Pesticides *(Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)*

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Aluminium *(Référence de qualité : 200 µg/L)*

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 6 µg/L
Concentration maximale : 6 µg/L

Dureté *(Pas de limite de qualité)*

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 16 °f
Concentration maximale : 16 °f

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REFFYE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11338
65013 TARBES Cedex 9
www.occitanie.ars.sante.fr

Gestionnaire : **Com.Com.Du Pays De Nay**

Réseau : **Quartier De Lascout** (065001477)

Conclusion sanitaire

2021

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.
La présence de bactéries d'origine environnementale sans risque sanitaire nécessite une surveillance et un entretien accrus des installations.
Des actions doivent être mises en place par l'exploitant afin de garantir la qualité de l'eau desservie (traitement, dilution, protection de la ressource...).

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés — Détails des résultats

Bactériologie *(Limite de qualité : 0 UFC/100mL)*

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates *(Limite de qualité : 50 mg/L)*

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 0,6 mg/L
Concentration maximale : 0,6 mg/L

Pesticides *(Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)*

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium *(Référence de qualité : 200 µg/L)*

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté *(Pas de limite de qualité)*

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau très dure.

Concentration moyenne : 31,3 °f
Concentration maximale : 31,3 °f

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REPYYE – 18 rue Amiral Courbet - CS 11338
65013 TARBES Cedex 9
www.occitanie.ars.sante.fr

Annexe 3 : Facture de 120 m³

Référence à rappeler

Occupant :
N° du contrat :
Clé de sécurité :

Adresse du lieu desservi :

CCPN - Service Eau et Assainissement
250 rue Monplaisir - 64800 BENEJACQ
Tél : 05.59.61.11.82
SIRET : 24640175600126

Destinataire de la facture

Service Client :
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr
https://portailabonnes.paysdenay.fr

Facture réelle n° 2022-EA-00- du 20/10/2022

Eau et Assainissement
Période de consommation du 29/09/2021 au 28/09/2022
Abonnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Voici la présentation simplifiée de votre facture — Détail au verso

Votre consommation d'eau — **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00174 €

	Montants
Abonnement	74,46
Consommation	208,89
SPANC	15,00
Total de la facture	**298,35**
Prélèvements et avances à déduire	**-230,00**

Somme prélevée le 20/11/2022 — **68,35 €**

Historique de consommation

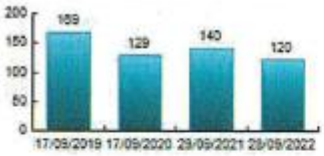

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : EAU CC PAYS DE NAY
Exercice : 2022/0
N° facture :
Montant : 68,35 euros
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 20/11/2022
Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Prélèvements			
		20/11/2022	68,35
Echéancier			
10/01/2023	22,00	10/02/2023	22,00
10/03/2023	22,00	10/04/2023	22,00
10/05/2023	22,00	10/06/2023	22,00
10/07/2023	22,00	10/08/2023	22,00
10/09/2023	22,00	10/10/2023	22,00

CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT

NE PAS REGLER

Facture réelle n° 2022-EA-00-19599 du 20/10/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
5118029800001	483187	15	28/09/2022	R	1327			1447	120
	Consommation totale								**120**
	Consommation facturée (m3)								**120**

Détail de votre facture	**Tarif**	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau				**228,98**	**12,59**	**241,57**
Abonnement Eau	01/01/2022	1 x 365 j	365 jours 35,00000	70,98	3,88 (5,50%)	74,46
Redevance EAU	01/01/2021		18 m3 1,05000	18,90	1,04 (5,50%)	19,94
Redevance EAU	24/11/2021		102 m3 1,25000	127,50	7,01 (5,50%)	134,51
Redevance Préservation ressources	01/01/2022		120 m3 0,10000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Contrôle et entretien de l'installation du système d'assainissement individuel				**13,64**	**1,36**	**15,00**
Redevance SPANC Conforme	01/01/2021		1 jours 13,64000	13,64	1,36 (10,00%)	15,00
Organismes publics				**39,60**	**2,18**	**41,78**
Redevance Pollution	01/01/2022		120 m3 0,33000	39,60	2,18 (5,50%)	41,78
	Total de votre facture			**282,22**	**16,13**	**298,35**
	Prélèvements et avances à déduire			**-218,00**	**-12,00**	**-230,00**
	Montant total à payer			**64,22**	**4,13**	**68,35**

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.1942-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par Mr PETCHOT-DACQUÉ, Président de la CCPN.

MODES DE PAIEMENT

- En Prélèvement automatique à Echéance ou Mensuel (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site Internet www.seapan.fr.
- Par Internet : connectez-vous sur le site www.seapan.fr ou www.payfip.gouv.fr en renseignant les références suivantes :
  Identifiant Collectivité : 020298
  Référence : 2022-EA-00-
- Par Titre Interbancaire de Paiement (...) : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIP, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1006 2206 4800 0000 056/ BIC : BDFEFRPPCCT. Précisez dans la zone « Objet/Libellé » : « Eau _ CCPN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPaN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.
- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 10000€).

Annexe 4 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages

Un programme de réhabilitation des ouvrages a été initié en 2018 avec le Cabinet Merlin comme maître d'œuvre afin de pouvoir lancer ce programme de travaux en 2020 pour une durée totale de 4 ans.
Cela correspond à un investissement global de 1 400 000 € HT pour 5 ouvrages principaux (Coarraze Bas service, Sarramayou, Asson Capbern, Arros de Nay et Ville de Nay).
Ce programme de travaux se poursuit sur l'exercice 2022-2023, pour des raisons budgetaires et de priorités sur d'autres travaux.

En 2022, travaux terminés sur réservoirs Coarraze bas service et réservoir ville de Nay.

Le nettoyage des réservoirs de tête a été décalé au printemps 2023.

Annexe 5 : Travaux réalisés pendant l'exercice

Travaux de renouvellement des canalisations AEP **Année 2022**

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nombre de branchement
Route de Lys	Bruges	**66 621**	**380**				380					25
Secteur Bees-Pitet	Haut de Bosdarros	**107 935**	**3 055**	3 055								6
RD 145 /Rue Eglise/Rue Carolins	Lagos	**113 606**	**686**		336		350					32
Chemin Peyrelongue	Lagos	**134 182**	**675**		190		130	355				55
Route de Mirepeix	Lagos	**145 102**	**786**				106	680				28
Rue Lagoin et Carrerot	Lagos	**91 383**	**515**		115		400					22
Rue des 3 frères	Boeil-Bezing	**75 800**	**500**					500				11
Rue du Tourmalet	Bénéjacq	**149 770**	**550**	30			520					57
Pont Igon	Igon	**24 800**	**80**				80					0
Igon Rue des Pyrénées	Igon	**26 400**	**150**				150					5
réservoir Col de La Serre vers réservoir intermédiaire	Arbéost	**9 500**	**200**	200								
Interconnexion Curebère/Lascoutes	Arbéost	**21 400**	**550**	550								6
Asson Partiteur/col de Tisné	abandon AC 80	**14 500**	**600**									
TOTAL RENOUVELLEMENT		**980 999**	**8 127**	**3 835**	**641**	**0**	**2 116**	**1 535**	**0**	**0**	**0**	**247**
TOTAL ABANDON		**14 500**	**600**									

Annexe 6 : Lettre d'information aux usagers

Eau : Augmentation de la production d'eau interne de la CCPN, raisonnée et raisonnable.

L'étude pour l'augmentation de la production d'eau potable de la CCPN sur le territoire se poursuit :
La source de Montaut, le puits de Lestelle-Bétharram, les sources de Ferrières et Arbéost : autant de productions historiques ou intégrées à la CCPN servant à la distribution de plusieurs bassins de vie, mais qui ne suffisent pas pour alimenter tout le territoire.
La CCPN achète donc le reste de ses besoins en eau au SMNEP, syndicat mixte de production d'eau potable créé avec d'autres syndicats distributeurs en 1963 pour mutualiser le captage des ressources en eau (provenant entre-autre à 90% de nos belles montagnes et plaine du Pays de Nay).
Le SMNEP, producteur d'eau, délègue à un privé l'exploitation de ses ouvrages qui revend l'eau aux syndicats distributeurs et à la CCPN à un coût incluant la part syndicale et la part du délégataire privé (et donc sa marge).
La CCPN, forte de son passage en régie publique et elle aussi productrice et distributrice, tout en ne se désengageant pas de cette mutualisation avec les adhérents du SMNEP, étudie depuis 2016 une augmentation de sa propre production.
L'objectif est d'effectuer un prélèvement de l'eau sur son territoire, pour son propre compte, à un meilleur coût pour ses usagers.
Un juste retour de l'usage de l'eau locale et au juste prix sans déséquilibre des ressources puisées et de cette belle mutualisation historique.

Cette politique permettra :

- de continuer à investir dans la modernisation des ouvrages de production et de distribution,
- de diversifier et sécuriser les points de production (notamment en période d'étiage),
- de ne pas subir de futurs manques d'eau,
- d'assurer une sécurisation de la qualité,
- de ne pas être assujettis à d'autres enjeux territoriaux non maîtrisables.

Eau : Réhabilitation des ouvrages datant de 1951

Réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Nay et Coarraze :
Les deux réservoirs semi enterrés de Coarraze Bas-service et Nay sont maintenant réhabilités.

Les photos ci-jointes présentent le réservoir de Coarraze Bas-Service avant sa reprise en main par la Communauté de Communes en 2016, puis le même bâtiment une fois la réhabilitation terminée. Un ouvrage en meilleur état, c'est une eau de meilleure qualité et une sécurité pour la distribution. Un nouveau local technique facilitant l'exploitation par les agents surplombe les deux cuves.

Eau : Dégrèvements et vols d'eau, des pertes qui comptent et qui coûtent...

A l'heure où la sécheresse et la crise énergétique imposent des économies d'eau, des individus détournent sans vergogne des milliers de m3 d'eau potable sur le réseau public.

La CCPN œuvre chaque jour, depuis 2016 pour limiter les fraudes relatives au retournement de compteurs d'eau, par la mise en place de robinet inviolables avant compteur (en 2021, ce volume représente des milliers de m3 et des usagers indélicats ont été pris sur le fait et sanctionnés). Un vol d'eau relève du Code pénal.

Mais c'est sans compter les puisages sur les poteaux incendies, difficilement maîtrisables et quantifiables.

Les réseaux d'eau privés défaillants contribuent également à à cette large portion d'eau distribuée non facturée, puisque la Loi Warsman oblige (selon conditions) le distributeur à plafonner une partie de la facture.

RAPPEL : le compteur d'eau public de votre immeuble est sous votre garde et vous êtes responsable du bon fonctionnement de votre réseau privé.

Pays de Nay
Communauté de communes

Réhabilitation du réservoir d'eau potable de Coarraze Bas-service (1951)

Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2022

Eau potable

L'eau potable : Une production raisonnée et raisonnable :
Être plus autonome en production d'eau potable.
Réhabilitation des réservoirs de Coarraze et Nay :
Les ouvrages sont réhabilités pour une « seconde vie »

Assainissement

Assainissement collectif de Lagos :
Le réseau est en service. La prochaine opération se déroulera sur la commune de Bordères
Station d'épuration d'Asson :
Livraison de la nouvelle usine pour fin 2022.

Divers

Dégrèvements et vols d'eau ;
Des pertes qui comptent et qui coûtent.

2021-22 – L'EAU, CE BIEN SI PRECIEUX

« *Une goutte d'eau suffit pour créer un monde et pour dissoudre la nuit* », écrivait Gaston Bachelard (Professeur, philosophe et écrivain 1940-1955) dans *'' L'eau et les rêves : Essai sur l'imagination de la matière ''*.

Plus que jamais, en ces temps changeants (climat, contexte économique, besoins de l'Homme moderne), il faudra bien plus qu'une goutte d'eau pour la vie de nos territoires.

L'eau potable, notamment, devient rare et doit être partagée et respectée. Ce n'est pas une ressource infinie et elle n'appartient à personne, ou plus précisément … elle appartient à tous.

La Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) œuvre dans ce sens depuis 2016 par la réappropriation de ses ouvrages d'eau en régie publique, afin de mieux prélever cette ressource pour les usages domestiques et afin de pouvoir la redistribuer dans d'aussi bonnes conditions dans le milieu naturel.

Rareté et partage : deux mots importants que le Pays de Nay s'emploie à inscrire dans ses projets. Notamment celui de produire encore plus, par lui-même, une eau locale et de qualité, en préservant la ressource prélevée, à moindre coût, en l'économisant et en la respectant.

Dans le contexte des renégociations de contrats de délégataires privés dans des collectivités voisines, le Pays de Nay avance dans une dynamique publique et raisonnée de partage et de maîtrise d'une partie de l'eau qui s'écoule sur le territoire.

Logique de qualité et de salubrité, en dehors de toute considération de profits telle est notre ambition. Nous avons encore pu constater les impacts du changement climatique durant cette année si particulière. L'eau devient rare et il nous faut prélever uniquement les quantités nécessaires dans l'espace adéquat et à moindre coût.

Dans un contexte de précarité énergétique, financière et sanitaire, le Pays de Nay, grâce à sa politique de valorisation de la ressource en eau, décide de réorienter les recettes perçues vers des investissements utiles à tous et à l'environnement.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE
Président de la Communauté de communes du Pays de Nay

Alain CAPERET
Vice-président Eau / Assainissement

Assainissement à Lagos : Réseau d'assainissement en service et réseau d'eau modernisé.

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable se sont achevés en juin dernier.

Les nouveaux usagers du service assainissement commencent à se raccorder sur chacun des 207 branchements réalisés en limite de propriété pour les 221 immeubles desservis. Prochains travaux : Bordères 2023/24

Création d'un branchement d'eaux usées à Lagos

La relève des compteurs d'eau ramenés pour partie sur le domaine public a été plus rapide cette année, puisque facilement accessibles par les agents du service.

Niche murale du compteur d'eau (à droite) et coffret ENEDIS (à gauche)

Assainissement : Extension de la station d'épuration d'Asson

Les travaux permettant de doubler la capacité de traitement de l'usine se poursuivent pour une livraison fin 2022.

Nouveaux bassins (à gauche) et anciens ouvrages (à droite) vus depuis la grue de chantier.

Vue du chantier avec un drone (crédit photo : Mairie d'Asson)

Annexe 7 : Note d'information de l'Agence de l'Eau « *EAU Grand Sud-Ouest* »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

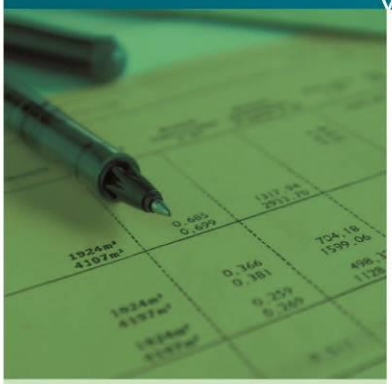

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021

1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs

2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)*

34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021

19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

0,7 € pour la coopération décentralisée

16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)*

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2 \ NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

6,1 MILLIONS DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) **184**

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE **63**

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX **886**

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **933**

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU **12**

NOMBRE D'HÉCTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES **23,3**

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES **1 517**

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.

www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site
enimmersion-eau.fr